

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille onze, le vingt huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY Mme DRACOULI M. HEDRICH M. LOBJEOIS  
M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE M. DUQUESNE M. RABEH  
Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER  
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BAS  
M. LETELLIER M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT  
M. RAYNAL M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE  
M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme AUBIN à M. MEHAY M. HEDRICH à M. BERNARD  
(de la délibération n° 1 à la délibération n° 22) Mme CHIGNAC à M. PASQUIER  
Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme VINAY Melle WOELFLÉ à  
Mme de VAUCOULEURS Mme PENSIVY à Mme METZGER Mme DOMERGUE à  
Mme DELAROUZÉE Mme XOLIN à M. RAYNAL (de la délibération n° 55 à la délibération  
n° 63).

**SECRETARE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 28 avril 2011 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 22 mars au 20 avril 2011 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

#### **1°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE DE GESTION 2010**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Les trois premières délibérations concernent les comptes de gestion 2010 établis par le Trésorier Principal de la Ville. Je ne vais pas vous expliquer une nouvelle fois la différence entre un compte administratif et un compte de gestion. Mais le Maire et le Trésorier Principal tiennent des comptabilités séparées. Par contre, je peux vous affirmer que les comptes de gestion établis par le Trésorier Principal ont été examinés ligne à ligne par le service des finances de façon à vérifier la concordance totale avec les comptes de la Ville, et cela dans le détail. Les trois comptes de gestion (celui lié au budget principal et ceux liés aux deux budgets annexes de la Ville) n'appellent ni observation, ni réserve de notre part. Je vous propose donc d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal.

**Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.**

#### **2°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE DE GESTION 2010**

**Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.**

#### **3°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE DE GESTION 2010**

**Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.**

#### **4°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - RESULTATS**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le compte administratif 2010 dont l'objet est de récapituler l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par la Ville au cours de l'année dernière aboutit aux conclusions suivantes :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 62.726.887,88 euros. Cette somme inclut la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Ile-de-France dont le montant est de 1.478.491 euros. Afficher 62,7 millions de dépenses réelles en 2010 constitue un résultat qu'il faut souligner car cela correspond à une augmentation de seulement 1,41 % par rapport à 2009. Cette faible augmentation traduit une totale inversion de tendance par rapport aux années précédentes. Même s'il faut se garder de toute conclusion hâtive, on ne peut que se féliciter de ce constat qui est probablement la résultante des économies de gestion recherchées dans tous les domaines et des efforts engagés pour réduire le niveau de prix des prestations sans en diminuer la qualité.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 70.005.607,17 euros dont 226.700 euros obtenus par la vente d'un bien immobilier. Elles sont donc en augmentation de 1,1 % par rapport à 2009. Sans tenir compte des ventes de biens immobiliers, les recettes réelles de 2010 sont de 69,8 millions d'euros, soit un peu au-dessus de celles de 2009 qui étaient de 69 millions d'euros et au-dessous de celles de 2008 qui étaient de 70 millions d'euros. La commune vient donc de connaître deux années successives sans aucun accroissement de ses recettes. Cette situation paradoxale pour une nouvelle équipe dont l'ambition est de développer de nouveaux projets explique pourquoi il a été décidé de ne pas transférer la totalité des excédents de fonctionnement sur le budget d'investissement.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont, en valeur réelle, pour 2010, de 30.214.791,10 euros. Ce montant comprend, comme en 2009, la somme qui doit être inscrite au budget pour traduire d'un point de vue comptable la renégociation de la dette contractée par la Ville auprès de DEXIA. Cette somme de 13.995.830,31 euros est inscrite à la fois en dépenses et en recettes. Le montant des dépenses d'équipement 2010 est de 13,9 millions d'euros.

Pour obtenir les résultats de l'exécution du budget, il faut raisonner en mouvements budgétaires et prendre en compte les opérations réelles ainsi que les opérations d'ordre. Les résultats du compte 2010 s'établissent comme suit :

Le résultat net de la section d'investissement est positif. Son montant est de 2.189.678,11 euros.

La section de fonctionnement dégage une épargne de 9.478.075,76 euros.

Le Conseil municipal est donc invité à adopter le compte administratif établi à la suite de l'exécution du budget de l'année 2010 et présenté dans le document joint à la délibération.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en Commission des finances, Monsieur DUQUESNE se montre satisfait du résultat net de l'exercice 2010 qui dégage un excédent de 11.600.000 euros.

Sur le plan comptable, il a raison.

Sur le plan politique, il en va tout autrement. Cela signifie que les belles promesses du budget primitif n'ont pas été tenues. Cela veut dire que votre majorité n'a pas la capacité, voire les compétences, pour mettre en œuvre ce qu'elle promet à la population.

Nous n'avions pas voté le budget 2010 parce que nous ne comprenions pas ce qu'il recelait. Nous ne trouvons pas de fil conducteur.

Ainsi, en investissement, pour 51 millions d'euros de dépenses votés, seuls 31 millions furent réalisés. Notons que dans ces 31 millions, la renégociation de la dette compte pour 13 millions.

La preuve dans les ratios : les dépenses d'équipement brut rapportées à la population reviennent de 395 euros en 2008 à 374 euros en 2010 à population quasi constante.

Nous avons raison de nous étonner lors du vote du budget car, même si, en fonctionnement, le pourcentage de réalisation atteint péniblement 90 %, il cache une réalité qu'exprime bien le ratio comparant les dépenses réelles de fonctionnement à la population.

Toujours à population quasi égale (37.206 habitants en 2008 et 37.109 en 2010), ce ratio progresse de 1.549 euros par habitant en 2008 et à 1.690 euros en 2010, soit 9,10 % en deux ans.

Quel ménage, quelle famille a vu ses revenus augmenter de 9 % entre 2008 et 2010 ?

Avant d'augmenter les impôts, peut-être eut-il fallu faire des coupes sérieuses dans les dépenses.

Pas de projet. Pas de réalisation. La Ville n'est pas gérée.

Nous ne voterons pas le compte administratif.

Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, Messieurs, Mesdames les Conseillers municipaux, mes chers concitoyens, le réalisé 2010 appelle plusieurs remarques de ma part.

On se rend compte que les dépenses générales de fonctionnement ont progressé de près de 7,6 millions d'euros depuis 2007, soit près de + 13 % (sur la totalité). Pas de souci, disiez-vous, puisqu'en parallèle, les recettes liées aux contributions fiscales directes (autrement dit les taxes locales) augmentaient de plus de 4,1 millions d'euros (depuis 2007 également), soit + 11 %. Au passage, vous noterez quand même la différence à combler qui s'établit à 3,5 (7,6 - 4,1). Pas de problème également puisqu'il y avait la cagnotte de la précédente équipe qui était également là pour renforcer toutes les dépenses possibles et imaginables que vous avez projetées. Mais cette logique a forcément ses limites car, en y regardant de plus près, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire sans les opérations d'ordre) est en réalité de plus de 9 millions d'euros (toujours depuis 2007), soit près de + 17 % en trois ans (une paille). Nous sommes en effet passés de 54,15 millions d'euros à 63,19. Quand, en septembre 2009, je dénonçais cette folie qui se dessinait, je n'ai malheureusement vu que trop juste. Cette gestion inconséquente n'est pas sans conséquence. Nous le verrons lors de la présentation du budget et de l'évolution des taxes locales. Le pire est (je vous cite ce qui a été dit lors du précédent Conseil municipal du 4 avril 2011) : « Je ne sais pas où il faudrait en enlever ». Certes, il y a plus de 1,5 million d'euros d'atténuation de charges. Ce n'est pas de votre action. Mais il y a toutefois 1,8 million d'euros de plus pour les charges à caractère général et, surtout, les charges du personnel augmentent de près de 4,3 millions d'euros, soit + 15 % (toujours effectivement en 15 ans mais en sachant que c'est répétitif puisque cela revient tous les ans). Et ce n'est pas fini (paraît-il) puisque les tableaux d'effectifs ne sont pas complets.

Penchons-nous également sur les investissements 2010. 3 chiffres pour faire court : 60 % de taux de réalisation, 15 % en attente, soit donc à peine plus de trois quarts par rapport au budget 2010. Donc, une question se pose vraiment : à quoi cela sert-il de faire un budget si c'est pour arriver à ce niveau de résultat ? Pour les dépenses de fonctionnement, vous arrivez à 90 %. Bravo. C'est très bien. Mais j'aurais préféré l'inverse pour les taux de réalisation entre dépenses et investissement.

Je ne peux que constater les dégâts de cette gestion désastreuse. On le verra sûrement dans les années futures. Et vous comprendrez probablement que je m'abstienne pour cette délibération.

**Le Maire :**

Je crois, Monsieur DEBUS, qu'il faudra que l'on prenne un temps assez long afin de vous expliquer ce qu'est la M 14 pour vous permettre de comprendre et d'analyser les budgets de manière différente. Mais, enfin, chacun est libre de ses points de vue.

-----

Afin de respecter les textes, le Maire va quitter la salle et passer la présidence à Monsieur Jean-Claude DUQUESNE.

**Le Maire quitte la salle. Monsieur DUQUESNE préside.**

Le Maire ayant quitté la salle, comme les textes le prévoient, Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2010 - budget principal - M14 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

**Ce document est approuvé à la majorité des votants, moins 6 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. DEBUS, et 10 non participations au vote : M. BERNARD (sorti de la salle) Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**5°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - RESULTATS**

Le compte administratif 2010 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2010 - budget principal - M 14.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2010 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

**Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle).**

**6°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - RESULTATS**

Le compte administratif 2010 des opérations soumises à TVA doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2010 - budget principal - M 14 - et du compte administratif 2010 de l'eau et de l'assainissement - M 49.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2010 des opérations soumises à TVA au suffrage des membres du Conseil municipal.

**Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle).**

Après les votes se rapportant aux points n° 4, 5 et 6, le Maire revient dans la salle. Monsieur DUQUESNE l'informe des résultats obtenus pour ces trois votes.

-----

#### **7°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DES RESULTATS**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération n° 7 concerne, pour le budget principal de la Ville, l'affectation des résultats. La présentation de cette délibération me conduit à faire un petit retour en arrière. En 2008, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est légèrement supérieur à 10 millions d'euros. Les trois quarts de cette somme ont été transférés vers la section d'investissement du budget 2009, soit 7,5 millions d'euros, et les 2,5 millions d'euros restants transférés vers la section de fonctionnement, ce qui a permis en 2009 de régler une dépense nouvelle, à savoir la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Ile-de-France (cette contribution n'existait pas en 2008) et également de faire face à une diminution de recettes attendue (environ 1 million d'euros) suite à ce qui a été appelé l'effet recensement. Le résultat de clôture final de la section de fonctionnement 2009 reste cependant supérieur à 7 millions d'euros. L'équipe municipale ne transfère alors que 2 millions d'euros sur la section d'investissement et garde 5 millions d'euros pour la section de fonctionnement 2010. Elle ne voulait pas à l'époque faire appel à la fiscalité alors que le contour définitif des réformes n'était pas connu mais aussi parce que ses propres projets n'étaient pas complètement définis. Le résultat de l'année 2010 permet de constater que les recettes réelles sont en légère augmentation (+ 1,1 %). Cela s'explique par des recettes extraordinaires mais non récurrentes, non permanentes. En 2010, le résultat de la section de fonctionnement est voisin de 9,5 millions d'euros (exactement 9.478.075,76 euros), presque comme en 2008. Mais, comme nous sommes depuis deux ans dans une phase de stagnation des recettes à périmètre constant et que tous les indicateurs annoncent que cette situation va se prolonger, il est proposé au Conseil municipal de répartir ce résultat de la manière suivante : 6.978.075,76 euros pour la section d'investissement du budget 2011 et 2.500.000 euros pour la section de fonctionnement de ce même budget.

Je vous remercie.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

#### **8°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DES RESULTATS**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Concernant l'affectation des résultats du budget eau et assainissement, le total du résultat de fonctionnement est affecté à la section d'investissement, en recettes, au compte 1068.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **9°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le compte administratif de ces opérations soumises à TVA dégage un résultat global de clôture de 16.398,41 euros. Ce budget qui ne comporte qu'une seule section de fonctionnement est tel que ce résultat est transféré vers le budget principal de la Ville.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **10°/ BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET PRINCIPAL M 14 - VOTE PAR NATURE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je vais d'abord vous décrire en grande masse le budget primitif 2011 pour que chacun ait bien en tête les sommes qui sont en jeu.

La section de fonctionnement du budget primitif 2011 annonce en valeur réelle 71.528.985,09 euros pour les dépenses et 74.849.082,41 euros pour les recettes, ce montant incluant le report de 2.500.000 euros prélevé sur le résultat de fonctionnement de l'année 2010. L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est de 3.320.097,32 euros.

En section d'investissement, le montant des nouvelles propositions de dépenses est de 22.301.369,19 euros dont 20.409.260 euros correspondent à des dépenses d'équipement. Les recettes nouvelles d'investissement sont de 16.791.593,76 euros.

En sommant les opérations d'ordre, les reports et les restes à réaliser de l'exercice précédent, le total du budget de la Ville s'élève à 107.696.839,28 euros.

Cette présentation globale du budget primitif est nécessaire mais ne se suffit pas à elle-même.

Sans vouloir répéter ce qui est écrit dans le dossier de présentation, je vais quand même rappeler les choix principaux qui ont été faits.

Le budget d'investissement comporte comme habituellement de nombreux travaux dans les écoles et notamment la création d'un nouveau restaurant pour les enfants de l'école Montaigne. Des opérations de mise en sécurité aux abords des écoles des Sablons et de l'Abbaye sont également programmées.

Dans le domaine des équipements sportifs, trois projets nouveaux doivent être signalés. Il y a la réfection de la piste d'athlétisme au stade Léo Lagrange pour un montant de 1.220.000 euros. Je vous rappelle que ces travaux attendus depuis longtemps par les sportifs sont subventionnés à plus de 60 %. Il y a ensuite la rénovation des circuits de traitement et de rejet des eaux à la piscine des Migneaux, cette rénovation étant accompagnée d'une mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le tout pour un montant de 1.500.000 euros. Le projet de reconstruction complète de cette piscine a été écarté après une étude technique et financière très poussée. Enfin, dans les projets nouveaux, il y a la création d'un terrain multisports place Albert Labbé pour 140.000 euros et la réhabilitation de celui qui est installé au Clos d'Arcy.

Le quartier Saint-Exupéry sera équipé d'un nouvel espace habitants. 1 million d'euros sera réservé pour cette réalisation.

De nombreux travaux d'accessibilité pour les handicapés sont prévus dans les bâtiments publics pour 250.000 euros, sur la voirie et aux arrêts de bus pour 300.000 euros. L'installation d'un nouvel ascenseur dans l'hôtel de ville devrait aboutir rapidement, même s'il s'agit d'une opération difficile.

Une réfection partielle ou totale de la voirie de l'avenue Blanche de Castille, du boulevard Rose, et de l'avenue Fernand Lefèbvre est inscrite au budget (et je ne cite que les opérations les plus importantes). Le parking dit « de la piscine » fera l'objet de travaux de viabilisation sur sa partie ouest.

Enfin, la Ville engagera en 2011 plus de 2 millions d'euros dans le cadre de l'autorisation de programme « La Coudraie ». 940.000 euros serviront à financer la construction de nouveaux logements.

Pour présenter le budget de fonctionnement de cette année 2011, je ne parlerai que des principaux chapitres.

En première position, il y a les dépenses de personnel estimées à 34,9 millions d'euros et ramenées à 33,7 si l'on exclut les prestations assurées par des personnes mises à la disposition de certains services de la Ville par des entreprises adaptées. Cela représente un montant de 1,2 millions d'euros. Ce chiffre de 33,7 millions d'euros prend en compte les conséquences de la municipalisation du Centre André Malraux (552.000 euros) ainsi que l'attribution de tickets restaurant au personnel sur toute l'année au lieu d'une demi année comme en 2010, ce qui représente 480.000 euros. Déduction faite de ces éléments nouveaux, le montant total des dépenses liées au personnel employé par la Ville s'élève à 32,7 millions d'euros qu'il faut comparer aux 31,25 millions d'euros inscrits au budget primitif 2010, hors coût des titres restaurant. L'évolution des dépenses de personnel est donc de 4,6 % entre 2010 et 2011, ce qui semble tout à fait raisonnable.

Le montant prévisionnel des charges à caractère général est de 23,3 millions d'euros représentant une augmentation de 2,7 % par rapport au budget 2010. Il faut se rappeler, pour juger cette augmentation, que dans cette appellation de charges à caractère général, on trouve non seulement les fournitures de produits divers mais aussi les contrats de fourniture d'énergie, le contrat de restauration scolaire, la collecte des ordures ménagères et des divers déchets, le contrat avec la crèche privée, le contrat de nettoyage des locaux, les contrats d'assurances et tous les contrats de maintenance. Toutes ces affaires qui évoluent selon leurs propres règles constituent pour la plupart des obligations impératives pour la municipalité et l'évolution de leur coût dépend essentiellement de la procédure avec laquelle ces contrats ont été établis.

Il y a enfin les charges de gestion, en légère diminution du fait de la disparition de la subvention au Club Les Hauts de Poissy. Les subventions versées aux associations passent de 3,3 millions d'euros à 2,8 millions d'euros. Mais la subvention à la Régie du théâtre a été augmentée, comme cela a déjà été fait fin 2010 pour tenir compte de la rémunération du directeur du théâtre et des dépenses occasionnées par les spectacles hors programmation qui nécessitent le recours à des personnels spécialisés. La subvention au C.C.A.S. connaît également une augmentation liée à son installation dans les locaux du boulevard Devaux mais aussi à l'activité nouvelle qui va en découler.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans parler des recettes et surtout sans rappeler la baisse de ressources que toutes les collectivités locales connaissent. On y reviendra à propos de la délibération 14. Cette situation de baisse des ressources qui a été largement développée au cours du débat d'orientations budgétaires signifie aujourd'hui pour la Ville que le maintien de toutes les activités prises en charge par la municipalité avec l'objectif de répondre aux besoins exprimés par la population ne peut être ni assuré, ni garanti sans une augmentation des impôts. Ne pas avoir recours à cette solution imposerait soit de réduire des prestations, soit de moins utiliser certains équipements publics. Cela voudrait surtout dire que l'équipe municipale n'est plus en mesure de répondre aux attentes des Pisciacais en traduisant dans les faits les orientations de son programme.

Je vous remercie.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, mes chers concitoyens, le budget 2011 ne peut que me laisser de multiples interrogations. Vivons-nous sur la même planète ? L'équipe municipale sait-elle calculer ? Et, au regard du délai qui a été mis pour le sortir, je compléterai par « tout ça pour ça ».

Commençons pas les dépenses de fonctionnement. Budget 2011 par rapport au réel 2007 : + 32 % pour les dépenses réelles, + 29 % pour le total général, soit près de 17 millions d'euros en plus. Les charges de personnel seraient à peine de plus de 26 %, soit pas tout à fait 7,3 millions d'euros. Où va donc s'arrêter effectivement la folle spirale de ces dépenses alors qu'il y a même encore une foultitude de postes vacants ? Comment aussi s'étonner effectivement qu'il y ait la nécessité d'augmenter les taxes locales avec un résultat net 2010 positif de plus de 11,6 millions d'euros ? Il faut se remémorer également le fameux bouclier social dont vous aviez fait état au mois de mars 2010. Il y a donc à peine un peu plus d'un an. Je dirai qu'il est très très beau. Il a malheureusement été complètement oublié en 2011. La réforme de la taxe professionnelle ferait perdre 10 millions d'euros. Mais alors pourquoi prévoir autant de dépenses ? Vous limitez la casse en chargeant les Pisciacais et les Pisciacaises opportunément sur le dos de cette réforme gouvernementale. Je tiens également à rappeler l'arnaque mathématique du taux d'augmentation de la taxe d'habitation. En effet, le total fait bien + 14,8 % mais en intégrant la part départementale, celle-là même qui avait été augmentée de + 14,5 % par le Conseil Général (donc récupérée dans l'escarcelle des comptes de la mairie). Le taux réel d'augmentation sur la seule part municipale est en réalité de + 21,4 %. Les Pisciacais apprécieront donc le fameux bouclier social et le matraquage surtout fiscal dont ils feront les frais, augmentation de la taxe foncière incluse. Les dépenses sont avant tout faites par vous (pas par le gouvernement ou si peu) au regard de l'intégration de la réalisation des passeports numériques. Ce n'est pas parce que certains jouent aux apprentis sorciers qu'il faut leur emboîter le pas et les dépasser au point d'avoir des montants ubuesques.

Pour les investissements, la grande question est de savoir quel sera le taux de réalisation. Je n'ai aucun doute que tout ce qui a trait à la rénovation de la Coudraie sera engagé et réalisé. Par contre, pour le reste, bien des incertitudes demeurent. Pour preuve la proportion de ceux réalisés effectivement en 2010.

Je tiens à rappeler que l'établissement d'un budget est un exercice sérieux avec un cheminement, un raisonnement, un fil conducteur et, au final, un résultat qui donne des chiffres avec une base tout autant sérieuse.

Comment ne pas juger d'un manque total de vision et de maîtrise budgétaire quand le budget des dépenses de cette année progresse de plus de 9 millions d'euros par rapport au réel de 2010 ? Comment ne pas penser que la Ville de Poissy souffrira d'un manque d'investissement (hors la Coudraie) avec la répétition d'un réalisé atteignant péniblement les 2/3 prévus comme en 2010 ? Et comment ne pas voir que les efforts à effectuer seront laissés pour la future équipe qui prendra le relais en 2014 ?

En attendant, le budget 2011 recèle de chiffres fous dont les Pisciacais ne mesurent pas encore l'ampleur des conséquences. L'ascension vertigineuse des chiffres de ce budget 2011 me fait dire qu'il est nul et non avvenu. Du point de vue des investissements, la prévision est tout aussi nulle puisque cela ressemble plus à une fuite en avant avec une forte présomption d'affichage et de communication politique. De plus, comme vous n'équilibrez ce budget que sur le dos des Pisciacais, c'est l'illustration du zéro crédibilité quant à votre capacité d'une gestion d'une ville comme Poissy. Certains seraient probablement tentés de vous offrir le livre « Comment faire un budget pour les nuls ? ». Mais, malheureusement, l'anniversaire des trois ans de mandat a été une occasion manquée. Nous avons beaucoup de nuls ou de zéros qui s'accumulent. Ici, à Poissy, force est de constater que nous avons donc 0 + 0, ce qui nous donne en quelque sorte le budget à toto. Vous ne serez donc pas étonnés que je voterai contre le budget 2011.

Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la situation est difficile. La suppression de la taxe professionnelle modifie le paysage fiscal de la Ville.

Mais la situation n'est pas désespérée. Aujourd'hui, par le biais des compensations diverses, le niveau des recettes est garanti. Les tableaux fournis à l'appui du rapport sur la fiscalité, dont un plus particulièrement (page 8), le montrent clairement : à condition de mettre un frein sévère aux dépenses, point n'était besoin d'augmenter les impôts, ni dès cette année, ni dans cette proportion.

Mais, face à votre majorité composite, force vous est faite, Monsieur le Maire, de satisfaire les uns et les autres pour assurer un semblant de cohésion.

C'est peut-être là le secret du faible taux de réalisation du compte administratif 2010. Et vous allez nous le refaire en 2011. Vous inscrivez des dépenses mais ce n'est qu'un acte politique interne pour votre majorité. Les réalisations ne seront pas au rendez-vous.

Par contre, l'augmentation des impôts (14,8 %) y sera, elle, au rendez-vous, dans toute sa rigueur pour les budgets familiaux de vos administrés Pisciacais, constituant des marges pour les deux budgets qu'il vous reste à construire.

Dans le privé, cette manière de faire pourrait être concevable, mais, en droit public, en comptabilité publique, peut-on considérer qu'un budget construit de cette manière serait bien sincère ? Oui. Sincère.

Je vous le demande.

En tout cas, notre groupe votera contre ce budget.

Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, si vous intervenez, si vous faites une déclaration politique pour justifier votre budget, j'interviendrais volontiers. Autrement, je ne rajoute rien à ce qu'a dit Monsieur BIHANNIC.

**Le Maire** donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, les décisions qui sont prises en Conseil municipal sont très importantes et notamment celles concernant le débat d'orientations budgétaires et le budget de la commune car elles impliquent la vie de l'ensemble des habitants de la Ville de Poissy. Ces décisions ne peuvent être prises à la légère et doivent se faire dans la concertation dans l'intérêt unique des Pisciacais. Pour ce faire, les membres du groupe majoritaire doivent se réunir et appliquer scrupuleusement le programme pour lequel ils ont été élus en mars 2008. Sauf qu'à Poissy, c'est différent. Le groupe majoritaire n'a pas été réuni depuis un an et demi. Certains d'entre vous diront dans leur barbe s'ils sont couards ou à voix haute s'ils sont malhonnêtes que nous ne sommes pas dans ce groupe majoritaire. Mais il ne vous appartient pas d'en juger ce soir. Nous sommes à cette place car les électeurs l'ont décidé. C'est ainsi. Et il faudra faire avec jusqu'à votre départ en 2014. Nous sommes donc élus de la république, membres d'un groupe majoritaire, et avons découvert vendredi dernier dans notre boîte aux lettres le budget que le Maire vous présente ce soir et nous demande de voter. Quelle honte, quel mépris pour nous. Comment ce budget a-t-il été rédigé ? Par qui ? Sur quelles bases ? Dans quel objectif ? C'est un grand mystère. En conséquence, puisque le Maire a décidé de gouverner seul sans concertation, c'est seul qu'il assumera ses choix car nous n'avons pas pour habitude de signer des chèques en blanc. Nous ne prendrons donc pas part à ce vote et quittons sur le champ cette séance de Conseil municipal qui s'apparente plus à une fanfaronnade qu'à une réunion d'élus responsables. Ne traduisez pas notre acte de ce soir comme une démission de nos fonctions d'élus ni d'un départ du groupe majoritaire mais comme un signe de révolte vous montrant que nous ne sommes pas soumis au despotisme d'un Maire qui, non content de ne pas avoir de vision pour sa ville, gouverne à la petite semaine en se préoccupant plus des avantages que la fonction d'élu lui procure que du bien-être des habitants de la ville dont il est le représentant. C'est tout.

**M. BERTRAND, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER et M. MARIETTE quittent la salle.**

**Le Maire :**

Monsieur RAYNAL, pour vous permettre d'intervenir, je vais intervenir. Je ne répondrai pas à Monsieur BERTRAND car ce n'est vraiment pas le lieu. Je pense que les avantages qu'il a avec la SEMAP ... Il pourrait aussi réfléchir à ce niveau-là.

Je voudrais d'abord dire que je suis quand même un peu étonné, Messieurs. Il est bien de vouloir donner des leçons, et surtout des leçons de bonne gestion. Quand on soutient un gouvernement qui aligne des déficits publics, c'est quand même paradoxal. Mais c'est comme ça. C'est le premier point.

Deuxième point : je suis, au-delà de tout cela, un homme qui écoute. J'écoute et j'entends vos critiques. Mais je constate quand même que votre argumentaire n'est pas complet. Pour le bien-fondé des Pisciacais, et surtout lorsque l'on est dans l'opposition, on devrait être une force de proposition au moment du budget et proposer un projet alternatif crédible. Cela me semblerait déjà important. Quand on était dans l'opposition, on faisait des remarques sur le budget mais on faisait aussi des propositions. Moi, ce soir, je n'ai entendu de votre part absolument aucune proposition.

Aujourd'hui, vous dites que nous dépensons trop. Dont acte. Dites-moi alors (car je crois que c'est important si vous avez un projet) quel service public je dois supprimer. Dites-moi à quel agent je dois écrire pour lui signifier que son travail est inutile et qu'il doit chercher un poste ailleurs. Dites-moi cela. Et, au moins, vous aurez pris une position claire. C'est important. Je pense qu'il est important que les agents municipaux de la mairie sachent, en fonction de votre projet futur (mais, pour l'instant, moi non plus je ne le connais pas), que c'est tel et tel agent que vous mettrez dehors puisque vous voulez faire des économies (soi-disant) et tel service public. Faut-il fermer la piscine ? Faut-il fermer les cantines ? Faut-il fermer l'accueil pour les parents ? Je ne suis pas sûr que les Pisciacais (que cela vous dérange ou non) aient bien envie que tous ces services soient fermés.

Je voudrais surtout vous faire remarquer que vos attaques sur le fonctionnement sont absolument infondées. Tout d'abord, nous allons parler du personnel. Vous savez bien que les frais de personnel (entre autres avec les effets du GVT) augmentent mécaniquement. Pour vous convaincre, il suffit de regarder les chiffres des budgets des années précédentes. De 2005 à 2008, les dépenses de personnel ont augmenté de 3,2 millions d'euros. C'est la même progression constatée de 2008 à 2010 (sur un temps identique - 3 exercices budgétaires). Je pourrais faire la même comparaison s'agissant des charges à caractère général. Elles ont augmenté de 730.000 euros de 2005 à 2007 et de 830.000 euros de 2008 à 2010. Mon collègue, Jean-Claude DUQUESNE, vous a parlé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du coût des assurances relatives au patrimoine immobilier (+ 4,3 % en 2011) ou celui des assurances pour la flotte automobile (+ 3,63 %). Ça, c'est une réalité, une réalité que toute entreprise en France est actuellement en train de vivre et les particuliers aussi. C'est d'ailleurs parce que ces charges augmentent mécaniquement que l'Etat auparavant augmentait la DGF versée aux communes. Enfin, je vous indique que cette augmentation s'explique également (et mon collègue vous l'a dit) par l'attribution des tickets restaurant aux agents de la Ville, ce qui est une véritable avancée sociale pour ces derniers. C'est notamment une augmentation du pouvoir d'achat pour eux, un thème qui vous est cher me semble-t-il, même si, au niveau national, on est loin du compte. D'autre part, nous enregistrons l'entrée (et cela a aussi été souligné dans les charges du personnel) des agents du Centre André Malraux que vous auriez dû, mes chers collègues, faire depuis le vote d'une délibération en 2000. Ce sont 550.000 euros de plus, comme vous l'a dit Monsieur DUQUESNE.

S'agissant du retard à combler de votre inaction passée, je vous ai parlé lors du DOB (mais nous assumons pleinement) de l'ouverture d'un service jeunesse, du recrutement d'agents pour la création d'un atelier santé ville ou pour la réussite éducative. Ce sont autant de mesures que vous auriez dû prendre et que vous n'avez pas prises.

Enfin, je tiens à remercier les services qui ont travaillé avec les adjoints pour faire un véritable effort dans leur fonctionnement : une baisse de 100.000 euros pour le matériel roulant, une baisse de 40.000 euros pour le matériel informatique, une baisse de 50.000 euros pour le mobilier et une baisse de 300.000 euros pour les dépenses d'équipement.

Au-delà des dépenses, nous avons porté notre action sur les recettes en ce qui nous concerne. Ainsi, les subventions que nous allons chercher dans ce budget connaissent une hausse de 1,3 million d'euros pour atteindre 2,4 millions d'euros. Avant, je n'ai pas vu arriver beaucoup de subventions.

Contrairement à ce que j'entends ... Vous dites que nous n'avons pas de projet global. Vous passez votre temps à critiquer et vous ne proposez pas. Moi, je vais vous dire que nous avons un projet global. Il est global et il est cohérent pour cette ville. Il se décline en trois axes principaux.

Nous agissons pour faire de Poissy une ville solidaire avec ce que nous faisons pour la jeunesse, les associations, nos aînés, l'action sociale, la culture ou le sport. Peut-être que, dans vos propositions pour freiner les coûts, on pourrait arrêter de subventionner les associations, de faire des choses pour nos aînés, de faire un peu d'action sociale et ne donner aucune subvention au sport. Ainsi, cela ne coûterait rien à notre ville.

Pour une haute qualité de vie, il y a nos actions en matière de voirie, de prévention, d'environnement et de cadre de vie qui permettent aux Pisciacais de bien vivre dans cette ville.

Une ville tournée vers l'avenir avec l'aménagement des nouveaux quartiers : Poncy, La Coudraie (que vous nous avez laissée) et la Z.A.C qui n'a actuellement pas de nom (on l'aura prochainement), à savoir l'éco-quartier en phase de pouvoir se réaliser.

Le développement durable et l'action économique sont appuyés par deux choses principales : l'Agenda 21 que nous avons finalisé cette semaine et la politique de la ville pour les quartiers et les gens les plus en difficulté sur notre commune.

En d'autres termes, notre projet est tourné vers la population que l'usure sans doute de cinq mandats successifs vous avait fait oublier.

Je prendrai quelques exemples (puisque vous dites que nous n'avons rien créé en investissement) issus du budget et pour illustrer nos priorités. Monsieur BERTRAND est parti. J'aurais pu lui souligner que nous réalisons ce qui figurait dans son programme. Mais je pense qu'il ne l'a peut-être pas lu lorsqu'il s'est présenté.

Il y a la rénovation de la salle Blanche de Castille. Elle a coûté 420.000 euros. Elle permettra à un certain nombre de Pisciacais d'aller voir des spectacles et d'accéder à la culture. Si vous pensez que ce n'est pas important ... Nous, nous pensons que c'est important.

Il y a la rénovation de la piste d'athlétisme pour 1,2 million d'euros. C'est aussi important pour les sportifs. Vous ne savez peut-être pas que l'équipe d'athlétisme de Poissy est relativement brillante. Elle a besoin de courir sur une piste de qualité.

Il y a le projet d'espace habitants dans le quartier de Saint-Exupéry. Il fera le lien entre le nouveau quartier et l'espace puisque la maison de quartier actuelle est trop petite pour la demande des gens de ce quartier (coût : 1 million d'euros). Tout cela est subventionné, bien sûr.

Il y a la rénovation du self Montaigne pour 640.000 euros. Elle permettra enfin à des enfants de manger dans leur école sans se déplacer. Ce sera un système de qualité. Si cela n'est pas de l'investissement et n'est pas répondre aux Pisciacais ... Je veux bien entendre vos critiques mais je trouve que vous n'êtes pas très constructifs dans vos propositions. Je me répète.

Enfin ce budget à mi mandat n'a pas été construit pour la seule année à venir. Vous avez l'air de croire que  $0 + 0 =$  la tête à toto. La tête à toto est une expression drôle. Cela peut faire comique. On peut faire des effets de manche. Mais, en tous les cas, le budget proposé cette année se base sur trois ou quatre années car il y a des perspectives et des projections. On n'a pas monté un budget uniquement pour cette année.

La réforme de la taxe professionnelle ajoutée au gel des dotations de l'Etat dont je vous ai exposé les conséquences graves pour nos finances communales ont pour effet de bouleverser complètement le montage des budgets communaux. Auparavant, on pouvait compter sur la hausse de la DGF et sur le dynamisme de la taxe professionnelle, surtout pour la Ville de Poissy. Ce n'est malheureusement plus le cas. Si vous étiez à notre place, vous seriez dans l'obligation de faire le même constat, que vous le vouliez ou non. C'est pourquoi nous avons étalé l'ensemble de nos investissements sur plusieurs années, en faisant un plan triennal d'investissement.

Je peux vous citer (uniquement pour faire rapide) le plan de mobilité pour lequel nous avons prévu 300.000 euros pour 2011, 400.000 euros pour 2012, 500.000 euros pour 2013 et 2014.

Nous avons programmé nos investissements concernant la sécurité aux abords des écoles. Si vous pensez que la sécurité de vos enfants n'est pas importante ... C'est votre problème. Le coût sera à hauteur de 120.000 euros par an sur trois ans.

Nous prévoyons 300.000 euros par an pour l'installation d'aires de jeux pour les enfants. Venez avec moi vous promener dans le Parc de la Charmille. Vous verrez si nos concitoyens qui ont des enfants ne sont pas contents de pouvoir profiter de ce parc, maintenant tous les week-ends.

Je vais même rajouter le plan de financement de la Coudraie. Il va également jusqu'en 2014. C'est-à-dire qu'il y a une projection. S'il vous semble bizarre d'avoir réalisé et de pouvoir remettre en cause le fait que l'on va permettre à ce quartier de se développer, de prendre une autre identité et de s'inscrire dans Poissy, moi, personnellement, pour l'ensemble de l'équipe municipale, j'en suis très fier. Tous ces investissements sont injectés dans l'économie locale.

Il y a un paradoxe : l'Etat nous demande d'investir pour soutenir le plan de relance et l'activité économique de notre pays et, dans le même temps, nous prive des recettes impératives à la réalisation de ces investissements.

Vous allez me parler de l'augmentation des impôts. Cela pose vraiment beaucoup de problèmes. Je vais juste souligner que des villes du Département ont été dans l'obligation d'augmenter leurs taux d'imposition : Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et Versailles. On a parlé du Conseil Général. Mais, en tous les cas, ces villes qui sont des villes principales l'ont fait pour pouvoir maintenir la qualité de leurs prestations et de service public en direction de leur population. Voici une simple projection : pour une personne seule, locataire, cela fait 9,60 euros supplémentaires par mois. Pour un propriétaire occupant, cela fait 13,75 euros par mois. Pour une famille avec un enfant, cela fait 8,40 euros par mois si elle est locataire et 12,60 euros par mois si elle est propriétaire. Avec deux enfants, cela fait 7,25 euros par mois. Faites le total. Ce n'est pas un total absolument énorme pour les Pisciacais. En plus, je voudrais juste vous rappeler que nous maintenons une politique d'abattement extrêmement favorable aux Pisciacais puisqu'il y a un abattement général de 15 % à la base qui représente environ 2 millions d'euros d'exonération, un abattement spécial pour charges de familles de 10 % pour les deux premières personnes à charges et de 20 % pour 3 personnes et plus.

Donc, on veut bien entendre vos critiques mais soyez un peu plus constructifs. Faites-nous un projet qui pourra être opposé au nôtre. Dites-nous ce que vous avez envie de faire de Poissy et, là, on verra si l'on peut mettre dans votre projet les finances qui sont dans l'état où elles sont aujourd'hui.

Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, on va d'abord laisser retomber les soufflets. Comme je dois intervenir sur l'augmentation des impôts, on fera une synthèse.

Merci.

**M. DEBUS** :

Si je peux bien intervenir également ... Apparemment, vous vous adressez à beaucoup de monde.

**Le Maire** :

Vous interviendrez sur l'augmentation des impôts, Monsieur DEBUS (la délibération 14).

**M. DEBUS** :

Vous vous adressez apparemment à beaucoup de monde en même temps. Vous avez fait un doux mélange entre UMP, Debout La République, ceux qui soutiennent le gouvernement, ceux qui ne le soutiennent pas, ceux qui disent des choses, ceux qui parlent de ...

**Le Maire** :

C'est comme ça. Vous avez parlé. En général, quand le Maire a fini, ce n'est pas possible.

**Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 10 voix contre :  
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN  
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI  
M. DEBUS.**

**11°/ BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES  
A TVA**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération n° 11 concerne le budget annexe des opérations soumises à TVA qui se monte, en section de fonctionnement, à 421.398,41 euros.

**Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.**

## **12°/ BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - M 49**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Dans le budget de l'eau et de l'assainissement, il y a une partie exploitation qui correspond à l'entretien courant du réseau qui se monte en dépenses à 420.189,43 euros. Il y a une partie investissement relative à l'amélioration du réseau. Dans le dossier, vous avez la liste des opérations prévues cette année. Elles seront cette année financées sans recours à l'emprunt par des ressources propres comme le FCTVA puisqu'elles peuvent en bénéficier et par la redevance d'assainissement.

**Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.**

## **13°/ FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES - TAUX 2011**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cette redevance d'assainissement a été revalorisée de l'inflation prévisionnelle, c'est-à-dire de 1,5 %. Cela correspond à 0,033 euro au m<sup>3</sup>.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **14°/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET ALLOCATIONS FISCALES COMPENSATRICES - ANNEE 2011**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le dossier de présentation de cette délibération comporte un tableau que Monsieur BIHANNIC a cité. Ce tableau explique comment la réforme de la fiscalité mise en œuvre en 2010 modifie les recettes de la Ville. En 2010, les recettes fiscales toutes compensations comprises sont de 45.394.450 euros. En 2011, compte tenu de la revalorisation des bases de 1,5 %, compte tenu des transferts entre communes et départements introduits par la réforme, mais sans revalorisation des taux, le montant attendu des recettes fiscales est de 46.027.468 euros, soit une augmentation de 1,39 %. Ce n'est même pas le taux de 1,5 % d'inflation prévisionnelle. De plus, la dotation globale de fonctionnement annoncée pour 2011 sera légèrement inférieure à celle reçue en 2010. Comme je l'ai déjà dit, la situation actuelle des recettes de la Ville comme leur situation future au regard du gel en valeur des dotations de l'Etat (le gel en valeur signifie que la somme reçue aujourd'hui sera la même pendant deux ou peut-être trois ans) imposent aujourd'hui de demander un effort fiscal à tous les Pisciacais. Le Maire en a parlé. Globalement, cet effort représente 4,45 millions d'euros dont 1 million d'euros à la charge des entreprises au travers de la CFE (la nouvelle taxe qui les concerne). Le montant de cet effort a été calculé de façon à assurer cette année et dans les années à venir la continuité des actions actuelles de la municipalité, à autoriser la mise en œuvre progressive de prestations nouvelles telles que celles en direction des jeunes, des personnes en difficulté ou des parents, et enfin à soutenir l'important programme d'investissement que la Ville veut engager, notamment dans le cadre de la rénovation de la Coudraie. Je rappelle également que le nouvel abattement de 20 % voté en septembre dernier pour chacune des personnes à partir de la troisième à charge rendra cette augmentation des impôts un peu plus supportable pour les familles nombreuses. Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Je voudrais revenir effectivement sur votre intervention précédente concernant la délibération n° 10, quand même liée à celle-ci puisque l'on parle de fixation des taux d'imposition des taxes directes. Quand j'entends effectivement qu'il faudrait, au lieu de critiquer, proposer ... Encore faut-il en avoir l'occasion également. Je fais quand même remarquer qu'au mois d'octobre 2009, vous m'avez sorti manu militari des commissions auxquelles j'étais inscrit, notamment à la commission des finances et à la commission sociale. Après, vous avez fort beau jeu de dire que l'on ne propose rien. Encore faut-il effectivement avoir les informations adéquates. Je tiens aussi à rappeler que, de ce point de vue, il y a un total manque de transparence. Je vous demande des éléments. Vous ne les fournissez pas. Je sollicite (avec d'autres) la CADA. Vous ne fournissez pas les éléments et les informations. Vous me dites que vous avez des éléments, que vous pouvez me les fournir et qu'il suffit de prendre rendez-vous. Je prends rendez-vous. Je n'ai eu aucun rappel, évidemment. Après, les éléments ne portent finalement pas sur des documents préétablis. Donc, vous ne me les fournissez pas. A ce jeu-là ... Moi, j'appelle cela plutôt du foutage de gueule qu'autre chose. Après, vous pouvez toujours dire que l'on ne propose pas et autre. Vous le verrez sûrement un peu plus tard. Il faut juste un peu attendre quelques mois, aux alentours de 2014. Vous verrez effectivement les propositions, surtout celles pour l'assainissement des comptes de la Ville. Vous avez aussi beau jeu de vous retrancher derrière une réforme de taxe professionnelle qui n'est certainement pas idéale. Je la critique par ailleurs. Il ne s'agit donc pas non plus de faire un amalgame avec d'autres ici présents en terme de soutien du gouvernement. Effectivement, mon mouvement n'en fait pas partie et ne le soutient pas ou pas totalement sur tous les aspects. Il y a donc aussi cet amalgame que je dénonce. En plus, il y a votre oubli de l'historique pourtant relativement récent. Vous avez effectivement fort beau jeu encore une fois d'oublier et notamment sur la fourniture des informations. Il est très très bien de votre part de faire plein de propositions et plein d'actions. Mais, encore une fois, quand on regarde les chiffres ... Les chiffres, eux, ne mentent pas. Je prends à chaque fois les comptes administratifs de chaque année. Je les compare. Je vois bien effectivement l'évolution et aussi la baisse des rentrées, des recettes, qui ne sont compensées que pour partie (malheureusement) par un certain nombre à la fois de subventions et (malheureusement également) par une augmentation de taux des taxes locales. Je tenais quand même à rappeler cela. Il n'est également pas honnête de votre part de ne pas prendre en compte tous ces aspects-là.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer avec sérénité et sans agressivité d'exprimer effectivement notre point de vue et de vous expliquer pourquoi nous voterons contre cette augmentation des impôts. Nous allons sortir de l'amalgame. Ici, nous ne sommes pas au niveau de l'Etat. Donc, nous allons rester au niveau de la commune. Que l'Etat fasse des budgets en déficit ... Ce n'est sans doute pas une bonne méthode. Mais si nous regardons ce qu'il s'est passé au cours des trente dernières années d'un côté ou de l'autre de l'échiquier politique, je pense qu'il n'y en a pas un qui peut donner une leçon à l'autre. Donc, nous allons oublier. Ce n'est pas le débat. Savoir après si nous soutenons ou si nous ne soutenons pas telle politique ... Moi, ce qui m'intéresse, c'est Poissy.

Après, vous dites que l'opposition critique et que vous aimeriez bien avoir des propositions concrètes. Moi, je vais vous dire que je n'ai pas d'état d'âme. Quand on est dans l'opposition, on ne fait pas de la critique stérile. Il nous arrive de faire des propositions. Depuis les trois dernières années, je pense que l'on en a fait au moins autant que vous lorsque vous étiez dans l'opposition. Je n'ai pas un souvenir d'une tonne de propositions.

Chacun son rôle. La majorité est là pour six ans. Elle a un job : celui d'accomplir un programme et de répondre aux attentes de la population. On ne peut pas demander à l'opposition de la faire à la place de ... Ce n'est pas à nous de le faire. Si c'est bien, on le dit. Si ce n'est pas bien, on le dit aussi. J'ai plutôt tendance à noter depuis quelque temps que ce n'est plutôt pas bien. Alors, on le dit. Mais ce n'est pas de la critique systématique. Si vous faites des choses bien, je dirai que c'est bien. C'est une autre façon de voir les choses. Mais que chacun ait son rôle. Il y a la majorité et il y a l'opposition. Et l'on ne peut pas demander à l'opposition de faire à la place de ... Ce n'est pas possible. Ce n'est pas le jeu. Donc, c'est clair.

Après, vous dites qu'il faudrait faire des coupes. Dites-nous ... Dites-nous ... C'est global. Vous avez effectivement une politique globale.

Je suis un garçon pragmatique mais aussi un petit peu naïf (il faut rester naïf). Entre le débat d'orientations budgétaires il y a à peu près trois semaines et maintenant puis votre présentation du budget (la commission des finances est passée, l'explication et l'exposé du budget sont passés), on pouvait imaginer qu'il y aurait des arguments solides, qu'il y aurait du fond pour justifier une augmentation des impôts de 14,8 %. Hélas, je ne l'ai pas véritablement trouvé.

Si l'on fait de la politique ... Je me dis qu'une nouvelle majorité arrive aux affaires. Elle ne sais pas trop ce qu'elle va trouver. Elle a quelques inquiétudes. Elle anticipe. On est en 2008 - 2009 et même 2010. On fait une augmentation des impôts. Comme cela, on s'assure un petit peu les arrières. Puis l'on est tranquille pour le reste du mandat. Pas du tout. En 2008, 2009, 2010, après avoir accompli le budget qui avait été préparé ... En 2009, en 2010, pas d'augmentation des impôts. Et vous l'aviez parfaitement expliqué. Et, à la limite, il n'y avait pas besoin d'augmenter les impôts car, finalement, il y avait une situation budgétaire saine. Je me souviens même qu'un audit a été commandité. Finalement, j'attends toujours d'avoir les résultats publiquement ou que l'on puisse discuter sur cet audit. Il faut que la population sache, même si l'on n'était pas d'accord avec tout ce qui a été fait dans le passé, que la gestion était saine et que les caisses étaient pleines. Bien.

Actuellement, on est à mi-mandat et l'on augmente d'une manière conséquente car l'année prochaine et l'année d'après encore, on calculera toutes les bases sur les taux d'aujourd'hui. Donc, on est en train d'engranger. Après tout, si l'on engrange ... OK, si l'on a des vrais projets, que des choses engageant ...

Vous dites que l'on critique car rien ne se passe. Moi, je constate quand même pour l'instant qu'il n'y a pas de réalisations extraordinaires visibles dans la Ville. Mais l'on sait que c'est long. Peut-être verra-t-on des choses en fin de mandat. Je n'en sais rien. Mais, pour l'instant, je ne les vois pas. Les quelques projets dont vous avez parlé (même chiffres à l'appui) ... Lorsqu'il s'agit de quelques centaines de milliers d'euros, cela ne justifie pas forcément une augmentation des impôts aussi importante, et avec l'épargne que cela peut représenter. Là, on parle de millions d'euros. Ce n'est plus tout à fait la même chose. Donc, il y a quand même une discordance.

Vous dites qu'il faut faire des coupes, que l'on va arrêter les subventions aux associations. Là, on va tomber très vite dans le comique. Donc, on ne va pas faire cela, bien évidemment. Personne n'oserait faire cela. Vous parlez des emplois. Quels services va-t-on arrêter ? Il n'est pas question de dire que l'on va arrêter tel ou tel service. On fait des économies, certes.

J'ai regardé (j'aime bien comparer ce qui est comparable) les tableaux issus du compte administratif 2009. Donc, là, ce ne sont pas des prévisions. C'est du réalisé. Au niveau du personnel, je voyais qu'il y avait 604 emplois statutaires, titulaires, et 300 emplois vacataires. Je vois à la fin du compte administratif de 2010 qu'il y en a 608 pour la première catégorie (un écart de 4 - on voit qu'il s'agit d'une population d'employés stable) et qu'il y a 474 emplois vacataires. Le différentiel est de 174. C'est étonnant. Pour autant, y a-t-il eu beaucoup de services créés pour la population ? C'est étonnant. Sauf que cela a un coût. Qu'ils soient vacataires, contractuels ou titulaires, c'est un vrai coût au bout d'un moment. Et l'on voit bien que les dépenses de fonctionnement ont augmenté en terme de personnel. C'est une interrogation que nous pouvons avoir. Ce n'est pas à prendre comme une critique. C'est simplement un constat. Au bout d'un moment, on risque de charger la barque des frais de fonctionnement. Mais vous avez dit (je l'ai lu) qu'après tout, la Ville de Poissy était très bien sur ce ratio (le personnel, les charges de personnel) par rapport à sa strate de population car d'autres étaient bien au-delà en dépassant largement les 50 % alors que nous sommes en deçà. Ce n'est pas parce que les autres ne font pas bien que nous sommes dans l'obligation de faire plus mal qu'eux. Donc, on dit attention. Le rôle de l'opposition est déjà au moins de tirer la sonnette d'alarme, de dire attention.

Enfin, on ne voit pas dans ce budget un projet extraordinaire qui pourrait justifier cette augmentation des impôts.

Donc, comme l'on ne s'y retrouve pas, on ne s'y reconnaît pas ... Même si j'ai participé cette semaine à une réunion concernant l'Agenda 21 ... Quand je vois un certain nombre de propositions qui sont, pour certaines, plus des vœux que des réalités ... Ce n'est pas là non plus que l'on va expliquer que l'on a besoin ... En plus, on veut faire des économies. Donc, si l'on fait des économies, on n'a pas besoin d'augmenter. Donc, on ne s'y est pas retrouvé. Comme l'on ne s'y retrouve pas, on ne le vote pas. Je le ferai savoir à la population. Nous le ferons savoir. Nous sommes contre cette augmentation fiscale. Voilà.

### **Le Maire :**

Juste une petite remarque sur votre intervention. Si, pour vous, la gestion d'une ville, c'est de bâtir des beaux immeubles ... Pour moi, la gestion d'une ville, c'est s'occuper des gens. Vous avez parlé d'une augmentation du nombre de vacataires. Ils ne sont pas à temps complet. C'est seulement une augmentation quelque part de tous les efforts que l'on a fait dans la politique de l'enfance pour permettre aux Pisciacais d'aller travailler le matin et de rentrer un petit peu plus tard le soir. Au-delà de leur sensibilité politique, je pense que ces Pisciacais doivent être contents de trouver ce service quotidien. On a ouvert les cantines pour les mamans ou les papas qui avaient un besoin de souffler à un moment donné et qui avaient besoin d'aller chercher du travail, de faire un certain nombre de choses. Avant, ils ne le pouvaient pas. Aujourd'hui, ils le peuvent, ici, à Poissy. On a aménagé un certain nombre d'aires de jeux. Je l'ai déjà dit tout à l'heure. Allez vous promener et vous verrez. Pour moi, gérer une ville, ce n'est pas être seulement un Maire constructeur. Moi, je veux garder un équilibre entre les deux. L'équilibre important pour nous est celui de s'occuper avant tout et en priorité des gens. Quand vous regardez le niveau de santé sur cette Ville de Poissy et les difficultés face à la santé ... Quand on fait un atelier santé ville et que l'on est en train de travailler avec les médecins, avec l'hôpital ... Ce n'est pas parce que cela nous plaît forcément. C'est parce qu'il y a un besoin réel et un besoin que l'on s'occupe réellement des gens. Ça, c'est une autre vision. C'est une vision que nous ne partageons pas. Votre souci n'est peut-être pas celui de s'occuper des gens. C'est peut-être celui de bâtir. Le mien consiste à faire les deux.

Puisque vous dites que l'on ne fait rien, je voudrais juste souligner quand même et vous rappeler (et je le rappellerai même quand je serai dans ma tombe) que j'ai trouvé une situation bien précise avec les fameuses Terrasses de Poncy qui peuvent coûter très très cher à la Ville. On peut aller jusqu'à 28 millions d'euros. Et cela peut continuer encore. Personnellement, j'ai arrêté cela. Jusqu'à quand ? Je n'en sais rien. Mais j'ai arrêté cela.

Donc, moi, je veux bien entendre les leçons, prendre des leçons et savoir que l'on est là pour s'opposer lorsque l'on est dans l'opposition. Bien sûr. Ce n'est pas très gênant. Mais, comme mon opposition est multiple, je suis bien dans l'obligation de tenir compte des critiques et des remarques. Je crois qu'il n'est pas facile d'être dans l'opposition. Je l'ai vécu pendant un certain nombre d'années. Il faut pouvoir porter ces critiques et ces remarques sur des choses tangibles et des choses fortes. S'il s'agit de faire un effet d'annonce parce qu'il y a des journalistes dans la salle ... Ils vont dire que l'opposition a voté contre car ils ne font rien, ils n'ont pas de projet ... Faites-le. Ce n'est pas très grave. Mais pour les Pisciacais et pour l'intérêt général, je pense que l'on est tous dans le même bateau. Dans ce même bateau, que vous soyez dans l'opposition ou aujourd'hui dans la majorité, la réalité pour l'ensemble des collectivités territoriales (de droite comme de gauche) est que l'Etat n'a plus d'argent et que l'Etat est en train de se retirer.

Si vous faites la remarque en disant que l'on prévoit l'avenir en augmentant aussi les impôts ... Je veux bien en prendre acte, évidemment. Mais si prévoir l'avenir n'est pas une bonne gestion quand on gère une ville ... Alors, là, je ne sais pas ce que c'est.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix contre :  
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN  
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI  
M. DEBUS.**

#### **15°/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) - ANNEE 2011**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Tout d'abord, je rappellerai que le coût de ce service comprend non seulement les frais de collecte et de traitement des ordures mais aussi les dépenses engagées par la Ville pour expliquer ou diffuser le tri sélectif pour suivre le déroulement des opérations de collecte. Il s'entend bien sûr déduction faite des subventions reçues de la part de l'ADEME ou d'autres. En 2009, le coût de ce service d'enlèvement des ordures ménagères était de 2.573.318 euros. En 2010, le coût constaté est de 2.624.293,86 euros, ce qui traduit une augmentation de 2 %, avec en cours de route un changement de contrat (bien sûr avec le même prestataire). Etant donné les bases fournies par les services fiscaux, il est possible de réduire légèrement cette année la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en la passant de 5 à 4,98 %. Cela permet d'attendre un produit de 2.663.658 euros.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**16°/ A 22°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR SEPT SOCIETES**

**16°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR ENVIRONNEMENT S.A.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**17°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. DU BOIS PRIEUR**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**18°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.A.S. ANTHIA**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**19°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. ANTARES**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**20°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR L'HOTEL COMFORT INN**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**21°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA CLINIQUE SAINT-LOUIS**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**22°/ EXONERATION 2012 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR L'HOPITAL DE POISSY / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Monsieur HEDRICH arrive en séance.**

**23°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION INTER POISSY SPORTS**

**Le Maire donne la parole à M. MARY :**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Poissy souhaite développer les pratiques sportives pour la population Pisciacaise, selon les orientations suivantes :

- favoriser l'accès pour tous aux disciplines et aux équipements sportifs,
- soutenir les associations sportives dans la conduite de leurs projets sportifs,
- mener une politique en faveur de l'éducation par le sport et du sport santé,
- affirmer l'identité de la Ville à travers des événements sportifs et grand public.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville et l'association unissent leurs efforts pour contribuer à la promotion du sport Pisciacais.

Elle définit l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la présente convention.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il s'agit juste d'un clin d'œil et d'une explication de vote. Nous nous abstenons sur cette délibération. Puisque que nous en étions au domaine des leçons ... Nous avons eu des leçons, nous aussi. Là, je me mets dans l'ancienne majorité par rapport à la façon dont un certain nombre de choses étaient faites. Une structure existait. Elle apportait une aide et une assistance au niveau du milieu sportif. Vous nous avez dit et expliqué qu'il était préférable de faire autrement et que, surtout, vous ne feriez pas la même chose. Il s'avère que ce qui a été mis en place était une réelle aide au milieu sportif et qu'aujourd'hui, la nouvelle structure que vous avez mise en place est sans doute insuffisante par rapport à l'ampleur des besoins, d'où l'augmentation. Lorsque j'entends ce qui vient d'être lu par notre collègue ... Tous les objectifs ... On adhère à 100 % à ce qui est dit. Apporter cette aide supplémentaire au milieu sportif, en dehors de la mise à disposition des installations municipales, en dehors de l'aide des subventions, ne peut qu'être très bien. Mais il est facile de donner les leçons et de faire après, finalement, un peu la même chose. Donc, il est hors de question de voter contre car c'est un plus. Mais, pour marquer le coup, on s'abstient. Voilà.

**Le Maire** :

Vous avez eu tort d'intervenir là-dessus. Je vais vous expliquer pourquoi. Cela va justement me permettre de vous dire que nous travaillons avec méthodologie et évaluation. Oui. Cela peut vous faire rire mais c'est comme cela. La première année, j'ai demandé à vérifier et à faire en sorte que cette association n'ait aucun élu à l'intérieur. C'est déjà la première des choses.

Deuxième des choses : qu'aucun personnel de la mairie (municipal) ne soit payé par cette association. Ce n'était pas le cas avant. L'année dernière, on avait aussi à gérer un professeur de gymnastique et de musculation. Ce n'est pas encore totalement réglé. Il fallait permettre à l'association de continuer à payer ce monsieur ou de régler son problème statutaire.

Aujourd'hui, la fameuse course « La Pisciacaise » est organisée par cette association. Je trouve que l'on peut être content. Cela met un peu une belle couleur sur Poissy. Je peux vous dire que je serai vigilant pour que cette association qui a un contrat d'objectifs comme toutes les associations soit contrôlée sur l'utilisation des fonds publics et sur la manière dont elle les utilise.

**Le Maire** donne la parole à **DEBUS** :

Simplement pour indiquer que je m'abstiendrai également du fait de la baisse de la subvention pour le Club Péguy.

**Le Maire** :

C'est autre chose. On n'y est pas encore. Il s'agit pour l'instant de la délibération n° 23.

**M. DEBUS** :

Autant pour moi. C'est bien la délibération n° 24. Je me suis trompé. D'accord.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :**  
**Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN**  
**M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI**  
**M. DEBUS.**

**24°/ A 39°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € -  
ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES**

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Effectivement, je m'abstiendrai sur la délibération n° 24 et d'ailleurs sur l'ensemble des différentes délibérations. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, il y a la baisse de la subvention pour le Club Péguy. Je ne vois pas ce qui la justifie. Cela renvoie encore une fois à la question des fameux critères d'attribution qui sont d'une opacité phénoménale.

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais répondre par rapport au Club Péguy. Il faut savoir que le Club Péguy a eu une augmentation de 20.000 euros l'année dernière car il avait des difficultés. Il n'avait pas prévu ce qui doit être donné pour la retraite du directeur. Il n'a donc pas été besoin de verser ces 20000 euros supplémentaires cette année. C'est la première chose.

Pour les critères d'attribution des subventions, Monsieur DEBUS, nous avons travaillé ensemble il y a des années. Vous savez très bien qu'il n'est pas possible d'établir des critères exhaustifs. Autrement, n'importe qui viendrait en disant qu'il fait ça, ça, ça et ça et qu'il peut obtenir les subventions. En tout cas, je peux vous dire que des critères objectifs sont pris pour les dossiers de subventions vus en commission : le nombre de Pisciacais dans l'association, l'intérêt pour les Pisciacais de ce qui se fait dans cette association, etc ... Donc, ce ne sont pas des objectifs politiques. Il y a d'ailleurs des gens dans la salle qui le savent très bien et qui n'ont pas eu à subir quoi que ce soit de notre part sur le plan des subventions aux associations. Alors, nous n'avons pas de leçon à prendre de vous de ce côté-là.

**M. DEBUS :**

Donc, s'il n'y a pas de critère exhaustif, c'est que cela est fait à la tête du client. Je le note bien.

**Le Maire :**

Vous vouliez aussi faire une intervention sur le conservatoire de musique, Monsieur DEBUS.

**M. DEBUS :**

Au Conseil d'administration du mois de mars ou de février (j'ai un doute), il était question qu'il y ait une opération un peu particulière pour identifier quelle était la vraie contribution de la mairie au conservatoire pour intégrer les salaires des personnels de la mairie qui travaillent effectivement pour le conservatoire. Donc, normalement, mécaniquement, cela devait relever effectivement le montant de la subvention pour être mécaniquement aussi reversé par le conservatoire de musique à la mairie. C'était en fait une opération purement et simplement comptable. Simplement, je vois que ce n'est pas prévu. Donc, c'est une question vis-à-vis de cela. N'y a-t-il pas un oubli ou maladresse de ce côté-là vis-à-vis de ce qui a donc été voté effectivement ou en tout cas évoqué lors du Conseil d'administration du fameux conservatoire en question ?

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY :**

Comme cela a été dit lors d'autres Conseils d'administration auxquels vous n'assistiez pas, Monsieur DEBUS, il faut d'abord une délibération votée. Cela ne pourra donc se faire qu'après le vote d'une délibération qui intègre le personnel. Voilà. Il manque juste cette délibération. Elle sera faite. Il n'y a aucun oubli. Le conservatoire est au courant. Il n'y a pas de souci.

**Le Maire :**

Juste une petite remarque sur le conservatoire. Quand on hérite, on hérite de tout et on assume tout. Le conservatoire de Poissy a un statut bien particulier. Il y a maintenant un certain nombre d'années, la Cour des Comptes avait fait remarquer qu'il fallait transformer ce conservatoire, soit en E.P.C.I., soit en le municipalisant. Nous avons commencé ce travail pour lequel il faut prendre beaucoup de pincettes car cela a un coût quant au personnel, Monsieur DEBUS, si on le municipalise. Cela a un coût sur le fonctionnement même du conservatoire, sur la manière dont il est géré. On peut aussi créer un établissement public. Il y a plein de choses. Mais c'est un boulot que nous avons entamé dans le cadre d'une réflexion avec les agents de la Ville et les personnes du conservatoire. Ce n'est pas un travail simple car il y a de l'humain aussi dedans. On a l'habitude de respecter l'humain. Mais il faudra bien un jour que l'on sorte de la situation dans laquelle on est aujourd'hui par rapport au conservatoire.

**M. DEBUS :**

Là, effectivement, entièrement d'accord car cela faisait partie des discussions qui commençaient à être menées à l'époque. Donc, je n'ai pas de souci vis-à-vis de cela.

**Le Maire :**

Bien.

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas participer au vote.

-----

**24°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**25°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.**

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY    Mme AUBIN    Mme CHIGNAC  
M. CARVALHO M. DEBUS.**

**26°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**27°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**28°/ POISSY BASKET ASSOCIATION**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**29°/ JUDO - JU-JITSU DE POISSY**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**30°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**31°/ POISSY TRIATHLON**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**32°/ SAINT-LOUIS DE POISSY**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

### **33°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**Le Maire** (s'adressant à M. DEBUS) :

Sur les associations sportives, vous vous abstenez ?

**M. DEBUS :**

J'ai indiqué que je m'abstenais par principe.

**Le Maire :**

Par principe. D'accord.

### **34°/ INTER POISSY SPORTS**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.**

### **35°/ CLUB PEGUY**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

### **36°/ CLOS D'ARCY**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

### **37°/ CLUB SAINT-EXUPERY**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER Mme SKAJENNIKOFF.**

### **38°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.**

#### **39°/ OFFICE DE TOURISME**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI Mme CHIGNAC Mme XOLIN.**

#### **40°/ A 42°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des établissements publics locaux subventionnés ne peuvent pas prendre part au vote.

#### **40°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.**

**N'ont pas pris part au vote : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme MERLIER  
Mme SKAJENNIKOFF M. CARVALHO M. BLOCH.**

#### **41°/ CAISSE DES ECOLES**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.**

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER  
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

#### **42°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.**

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS M. BOUZNADA  
Mme METZGER Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS  
Mme DELAROUZÉE Melle DOMONT.**

#### **43°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 3.803,30 € A L'ASSOCIATION CLUB DES HAUTS DE POISSY DANS LE CADRE DE LA REPRISE DES ACTIVITES EN REGIE : CLOTURE DES COMPTES**

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**N'ont pas pris part au vote : M. ALLAOUCHICHE M. RABEH.**

#### **44°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION REGIONALE DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS D'ILE-DE-FRANCE (ARCNAM IDF)**

**Le Maire donne la parole à Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que nous avons signé une convention avec l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers d'Ile-de-France pour trois ans. Nous en sommes à cette troisième année. Je vous propose donc de voter les 15.000 euros pour cette troisième année.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Monsieur ALLAOUCHICHE quitte la salle.**

**45°/ MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME HORS  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME 09/01 DE LA COUDRAIE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cette délibération a pour objet de rénover les autorisations de programme en clôturant éventuellement celles qui correspondent à des projets terminés. Parmi les projets terminés, il y a celui du groupe scolaire « Les Sablons » dont les travaux ont été achevés début 2009 ainsi que celui de l'extension de la crèche collective « Le Petit Prince ». Il faut d'abord clôturer les autorisations de programme pour les montants qui ont été inscrits. C'est l'article 1. Ensuite, l'article 2 vous donne le cumul des crédits de paiement effectivement réalisés pendant les exercices 2006 à 2010 sur ces deux affaires. La réfection du groupe scolaire « Les Sablons » a coûté 7 millions d'euros environ. Ces deux opérations (celle concernant le groupe scolaire « Les Sablons » et celle concernant l'extension de la crèche collective « Le Petit Prince ») sont clôturées. Il reste comme autorisations de programme (hors La Coudraie bien sûr) celle concernant la collégiale Notre-Dame de Poissy qui a d'ailleurs servi essentiellement aux travaux de restauration du clocher (mais il reste un peu d'argent et, comme les travaux ne sont pas tout à fait terminés, on la garde) et celle concernant la modernisation des installations thermiques des bâtiments de la Ville qui est maintenue (le montant des crédits de paiement est même un peu augmenté puisqu'il y a encore des travaux à faire dans le cadre de cette autorisation de programme).

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Monsieur ALLAOUCHICHE revient dans la salle.**

**46°/ AUTORISATION DE PROGRAMME LA COUDRAIE : MISE A JOUR SUITE A  
LA CONVENTION DEFINITIVE A INTERVENIR AVEC L'ANRU POUR LA  
RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je rappelle que le Conseil municipal a autorisé le Maire le 4 avril dernier à présenter le projet de convention de rénovation urbaine au comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ce comité a eu lieu le 7 avril 2011 et a adopté le projet tel qu'il lui a été présenté. Ce projet s'accompagne d'un descriptif détaillé des interventions financières de tous les partenaires. C'est un document relativement compliqué. En ont été extraites les opérations financières de dépenses et de recettes concernant la Ville. Elles se trouvent dans les tableaux joints à la délibération. Ces tableaux sont strictement conformes aux dossiers présentés à l'ANRU. Ils sont un peu modifiés par rapport aux éditions précédentes. Comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, ils nous projettent jusqu'en 2014. C'est l'approbation de ces montants prévisionnels de dépenses et de recettes que l'autorisation de programme La Coudraie relate.

Il vous est donc demandé d'approuver l'ensemble de ces opérations.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Cela concerne effectivement le dossier de financement de rénovation du quartier de la Coudraie. Pour être fidèle à ma position du Conseil municipal de mars 2009, je m'abstiendrais sur cette délibération.

**Le Maire** :

Je vais en profiter pour vous dire quand même que l'ANRU a félicité la Ville de Poissy pour la concertation avec les habitants et la qualité de cette concertation lorsque je suis allé présenter le projet. Ce type de concertation est très peu mis en œuvre. Je pense qu'il pourra être écrit ou consigné dans sa revue dans les jours ou les mois prochains que nous sommes un modèle de concertation, de travail sur le relogement et de travail accompli. Nombreuses sont les villes qui, dans le cadre de l'ANRU, n'ont pas réussi à avoir un projet au niveau du nôtre. Je voudrais partager cela avec vous. Lorsqu'on réussit une chose, cela fait toujours plaisir de la partager avec ses concitoyens et ses collègues.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.**

**47°/ GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE DOMNIS :  
MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DELIBERATION DU 30 NOVEMBRE  
2010**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Nous avons déjà dû reprendre une délibération de garantie d'emprunt concernant la société d'H.L.M. Toit et Joie le 30 novembre. La Caisse des Dépôts nous demande maintenant de prendre en compte cette notion de révisabilité des taux d'intérêt. Au mois de novembre, nous avons complété la même délibération qui avait été prise pour la garantie à la société d'H.L.M. Toit et Joie. Aujourd'hui, nous complétons la délibération prise pour la société d'H.L.M. Le Foyer pour Tous pour la même raison.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**48°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Maire** :

Dans notre Conseil municipal, il y a des gens qui s'en vont. Il y a des gens qui arrivent. Monsieur HEDRICH nous a rejoint. Et puis il y a des gens beaucoup plus sérieux que nous, finalement, qui s'en vont, au bout de 34 ans, à la retraite. Mais je pense que l'on pourra l'applaudir à la fin. On ne va pas le faire maintenant. Le 7 mai prochain, Monsieur REYNOUARD va donc nous quitter. Il ne fera plus partie des effectifs.

J'ai pensé qu'il pourrait rester encore quelques mois parmi nous. Cela m'a semblé important et Monsieur REYNOUARD l'a accepté. Il pourra passer à son remplaçant les dossiers sur l'éco quartier, sur la communauté d'agglomération, sur le Parking des Lys, sur le Contrat Régional, sur la piscine et sur la Z.A.C. Il a un certain nombre de dossiers qu'il a suivis. Il serait dommage pour notre commune de perdre cette mémoire. Je propose donc au Conseil municipal de créer un emploi d'ingénieur en chef de classe normale à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires et de prévoir que cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Je tenais tout d'abord à saluer effectivement le serviteur fidèle de la Ville qui a œuvré pendant un certain nombre d'années pour son compte. Effectivement, en terme de passation de témoin, c'est une très bonne chose d'organiser ce genre d'opération. Merci en tout cas à Monsieur REYNOUARD de la continuité qu'il va assurer et de ce passage à témoin.

**Le Maire** :

Vous, Monsieur DEBUS, qui êtes spécialisé dans les ressources humaines, vous trouvez que l'on gère bien le personnel, finalement.

**M. DEBUS** :

Cette délibération-là est particulièrement bienvenue.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **49°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CONTRATS AIDES**

**Le Maire** :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, un Contrat Unique d'Insertion (CUI) tend à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Ce CUI se décline en deux contrats : le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand et le Contrat Initiative Emploi pour le secteur marchand.

Le CUI - CAE est donc une nouvelle possibilité offerte aux collectivités locales de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales.

La Ville de Poissy a créé, par délibération en date du 18 février 2010, 15 CUI - CAE.

Afin de poursuivre l'insertion professionnelle des citoyens ayant des difficultés d'accès à l'emploi, il semble opportun de créer 5 CUI - CAE supplémentaires.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer 5 CUI - CAE qui seront régis par les dispositions arrêtées par la délibération du 18 février 2010.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **50%/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTIONS CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

**Le Maire :**

Pour que cela soit le plus clair possible, je crois qu'il est important de remettre à jour cette liste avec le nombre de personnes, le nombre de pièces. Donc, vous l'avez, au moins pour que vous puissiez en prendre connaissance et vérifier que le Maire n'a pas un logement personnel, comme avait l'air de le dire mon collègue qui est parti, pour profiter de logements de la Ville.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Mademoiselle EL MASAOUDI quitte la salle.**

## **51%/ CREATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DES PERMANENCES D'ECRIVAIN PUBLIC ORGANISEES PAR LE POINT D'ACCES AU DROIT**

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY :**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être rapide sur cette délibération.

Je voudrais préciser que le Point d'Accès au Droit est un service de la Ville qui fonctionne très bien. Donc, dans ce cadre, il s'est avéré nécessaire d'y adjoindre un écrivain public pour faciliter la vie de nos concitoyens.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL :**

Il s'agit juste là aussi d'une explication de vote car chacun a sa méthode et chacun a ses principes. Le Point d'Accès au Droit qui a été créé est effectivement un service qui répond à la population. Nous sommes bien placés pour le savoir. C'est un service qui n'est pas complètement supporté par les finances de la Ville car il y a des aides et des subventions extérieures. Aujourd'hui, si l'on découvre que les personnes qui viennent ont effectivement des difficultés pour pouvoir après réaliser un certain nombre d'actes ... C'est-à-dire que, là, on est au-delà du conseil et de l'écoute que l'on a accordé à ces personnes. On va essayer de les aider. Donc, on rentre dans une aide beaucoup plus directe. Je pense qu'il y a dans la Ville un tissu associatif. Il y a même des maisons de quartiers. Des écrivains publics peuvent intervenir dans d'autres structures. On leur donne les coordonnées. On leur indique comment faire pour s'adresser à, plutôt que d'avoir encore une personne supplémentaire sur place, financée peut-être à 100 % par la Ville. Il y a bien d'autres méthodes pour le faire. Donc, on n'est évidemment pas contre l'idée car, plus l'on peut aider nos concitoyens qui sont dans la difficulté ... C'est très bien. Mais, sur le principe, on peut faire autrement. Et, petit à petit, ce sont aussi des sources d'économies. Donc, nous nous abstiendrons pour la forme.

**Mme VINAY :**

C'est une vacation d'une demi-journée.

**Le Maire :**

Juste une remarque. J'entends bien ce que vous dites. Mais ne serait-ce pas le boulot du Conseil Général, ça (de penser un petit peu dans ce département à aider les gens les plus exclus et de leur permettre de remplir des papiers administratifs). Il faut quand même savoir aujourd'hui que, sur notre commune, lorsque l'on envoie quelqu'un au service du Conseil Général ... Il n'y a pas assez d'assistantes sociales car il est difficile d'en recruter. Des gens sont en congé maladie. Des femmes en congé maternité ne sont pas remplacées. Il y a un certain nombre de choses. Moi, j'entends bien ce que vous dites. Mais, si tout le monde faisait son boulot, on ne serait peut-être pas dans l'obligation de pallier le manque qui existe. Alors, pour une petite demi-journée, cela va permettre à un certain nombre de nos concitoyens de bénéficier de cette aide précieuse. Je trouve que ce n'est pas beaucoup. Ce n'est même pas beaucoup et ce n'est même pas assez. Répondez-moi. Je vois que vous en avez envie.

**Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :**

Lorsque l'on dit que c'est une question de principe ... Il y a une différence entre apporter une aide à quelqu'un qui a par exemple un problème d'écriture ou un problème de compréhension et après un problème de ressources. Ce sont déjà deux choses différentes. Tout de suite, on met sur le terrain du social. Là aussi, des associations peuvent très bien employer des écrivains publics ou d'autres personnes dans leurs structures. Cela fait partie de leurs objectifs. Elles sont aidées financièrement pour. Le Conseil Général, s'il y a des problèmes d'aide sociale ... Cela fait déjà plusieurs fois que vous me servez la chose. Arrivera le jour où je vous démontrerai toutes les actions du Conseil Général. Si le Conseil Général a des difficultés pour trouver les assistantes sociales (les travailleurs sociaux comme l'on dit aujourd'hui), je pense que vous devez, vous, en terme de collectivité locale, avoir les mêmes difficultés pour les trouver car c'est une catégorie de personnel rare. Donc, tout le monde est logé à la même enseigne. Ceci étant, je vous apporterai les éléments qui démontrent que le Conseil Général assume ce qui est sa responsabilité de l'aide sociale. Mais, là, on est sur un autre niveau. Des gens sont autoentrepreneurs. Ils font office d'écrivains publics. Donc, il y a la dimension sociale et il y a une autre dimension. Je le dis parce qu'au Point d'Accès au Droit, n'y vont pas que des gens qui sont dans la nécessité économique. Des gens y vont pour se renseigner, pour demander des services auprès d'un avocat, auprès d'un avoué, parce que l'on ne connaît pas forcément le monde de la justice et le monde du droit, mais qui ont parfaitement la possibilité financière d'assumer un certain nombre de choses et donc d'aller voir une personne qui, dans la Ville (je dis bien dans la Ville au sens large), peut répondre à leur souci. C'est tout simplement cela. Voilà.

**Le Maire :**

Moi, je rajouterai juste quelque chose. Cela me semble important. Avez-vous noté que le Club Péguy, que le Club du Clos d'Arcy et que le Club Saint-Exupéry sont indépendants ? Ce sont des associations. Et nous les laissons libres. Je crois me souvenir qu'à une certaine époque, elles étaient moins libres. Nous, nous les laissons libres. Je vous conseille d'aller les voir pour leur dire de remplir cette fonction. Moi, je veux bien aller le faire avec vous. Mais, lorsque je le fais, on me dit que c'est de l'ingérence municipale. Mais peut-être écouteront-elles plus l'opposition qui pourra leur dire qu'elles doivent remplir cette mission au niveau de l'accueil des gens.

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY** :

Juste une petite chose. D'abord, comme vous le savez, il y a une coordinatrice au P.A.D. Elle oriente effectivement les gens les plus défavorisés. Les gens capables de s'occuper de leurs documents n'ont pas besoin d'écrivain public. C'est une première chose.

Deuxième chose : les gens en grande difficulté. Les orienter depuis le Point d'Accès au Droit vers Beauregard pour faire telle autre chose, etc ... Là, il y a tout sur place. C'est beaucoup plus simple pour gérer. Ce sont des gens qui sont parfois en grande difficulté au niveau de leurs papiers. Donc, ce ne sont pas de grosses dépenses. Mais c'est très complémentaire pour le Point d'Accès au Droit. Cela ne se fait bien entendu que pour les gens qui en ont la nécessité. C'est pour cela que ce n'est pas une très grosse dépense. Il s'agit simplement, pour les gens qui viennent au Point d'Accès au droit, d'avoir un service de qualité. Comme vous le savez, la situation même du P.A.D. est très bien trouvée. Il est en effet situé près de la police municipale, près du commissariat, près de la mairie, etc ... On sait très bien que cette proximité est très importante pour les gens qui y viennent. Parfois, des personnes sont en grande difficulté. Elle n'est pas forcément matérielle. Mais elles sont perdues dans leurs dossiers. Cela permet d'avoir une souplesse. La coordinatrice le fait elle-même pour l'instant. Or, elle a d'autres choses à faire au P.A.D. C'est donc pour lui donner aussi un peu de souffle de ce côté-là.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Moi, je précise que je voterai effectivement pour cette délibération-là. J'indiquerai simplement qu'il faudrait aussi mettre en cohérence, si l'on veut tellement que le français soit bien écrit ou autre, avec les subventions versées aux associations. Je vois que l'association comprendre, lire et écrire le français a une magnifique subvention de 80 euros. Cela méritait peut-être d'être un peu revu à ce moment-là.

**Le Maire** :

C'est ce qu'elle a demandé.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :  
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN  
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

**Le Maire** :

Monsieur DEBUS vote avec nous. Cela fait toujours plaisir.

**Mademoiselle EL MASAUDI revient dans la salle.**

**52% MANDAT SPECIAL ACCORDE A MADAME RODDIER ET A MONSIEUR ALLAOUCHICHE DANS LE CADRE DU VOYAGE DES AINES EN AUTRICHE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Il est bien effectivement de vouloir s'occuper des aînés. Mais il y a tellement de choses dont il faut s'occuper également à Poissy pour les commerces. Donc, je suggérerai plutôt à Monsieur ALLAOUCHICHE de s'occuper des commerces et un peu moins des aînés.

**Mme VINAY :**

C'est un directeur de conscience, ce Monsieur DEBUS.

**Le Maire :**

Vous pouvez faire des remarques, Monsieur DEBUS.

Je vais vous dire qu'il y avait ici une pratique d'élus municipaux qui partaient en voyage et qui accompagnaient des aînés. Nous, nous voulons maintenant que ce mandat spécial accordé soit visible. C'est-à-dire que vous le saurez. Pour pouvoir être remboursés des avances que vont faire ces élus lors de déplacements et de missions ... La loi nous permet de faire une délibération pour les mandats spéciaux. Moi, je m'attendais à ce que vous nous félicitez de mettre en fait quelque chose à la vue de tous. Comme cela, ce n'est pas caché. Ce ne sont pas des gens qui partent et qui profitent on pourrait dire du système. Ce sont des gens (nos collègues) qui vont aussi soutenir, accompagner. En plus, Madame DELAROUZÉE connaît bien. Ce n'est pas aussi simple que cela. Ils n'y vont pas uniquement dans le cadre de vacances. Mais, au moins, c'est noté. Tout le monde va le savoir. C'est la première des choses.

Sur la remarque que vous avez faite pour Monsieur ALLAOUCHICHE ... Nous étions hier soir un certain nombre à aller dans un restaurant qui vient d'ouvrir. Un certain nombre de commerces se sont installés. Je crois que MONOPRIX va bientôt revoir sa devanture. Les négociations ont été longues mais nous avons réussi. Monsieur ALLAOUCHICHE a été vraiment partie prenante avec moi pour réaliser toutes ces choses-là. Donc, il faut rester modeste. Défendre le commerce en centre ville n'est pas chose facile. Il m'est arrivé à une époque d'avoir été moi-même critique. Aujourd'hui, maintenant que je suis dans cette fonction, je m'aperçois que c'est dur. Oui. Je suis capable, Monsieur MONNIER, de reconnaître aussi mes torts et d'analyser les choses. Je crois que c'est un sujet sur lequel on ne peut attaquer personne et on ne peut pas en parler rapidement. Défendre le commerce de centre ville avec ce qui se passe autour de nous et ce qui va arriver du côté de Chambourcy, de Carrières, de Chanteloup, un peu partout ... Tout le monde veut son centre commercial. Je peux vous dire que Monsieur ALLAOUCHICHE et moi-même défendons notre commerce de proximité avec force et vigueur.

**M. DEBUS :**

Il aurait peut-être été effectivement utile de débattre de tous ces aspects-là car l'on voit que les autres ne nous attendent pas. Avoir effectivement arrêté les Terrasses de Poncy ... Soit. C'était votre choix. Toujours est-il qu'il y en a d'autres à côté. Orgeval comptait aussi agrandir sa zone. Je ne sais pas où cela en est. Chambourcy ne nous attend pas. Tout cela fait effectivement des centres d'attraction des citoyens et consommateurs. Ils sont bienvenus sous cet angle-là. Pendant ce temps-là, effectivement, on a potentiellement des centres villes qui, malheureusement, se désertifient. Entres autres, il y a une proposition toute simple. Au lieu d'avoir une zone de rencontre, il faudrait créer une vraie zone piétonne qui permette d'avoir un centre ville peut-être un peu plus agréable et qui aiderait aussi (sûrement) à renforcer le centre d'attraction qu'est un centre ville et celui de Poissy en particulier.

**Le Maire :**

On travaille dessus, Monsieur DEBUS. Mais je voudrais juste vous dire que l'arrêt des Terrasses de Poncey, ce n'était pas que mon programme. C'était votre programme, notre programme. Moi, je suis désolé. Relisez ce qui était écrit dans Poissy 2008 et vous verrez que vous l'avez mis à l'intérieur. Lorsque l'on se présente devant nos concitoyens, il faut assumer ce que l'on écrit. Aujourd'hui, cela vous déplaît peut-être mais nous sommes en train de mettre en œuvre et de mettre en place le programme pour lequel vous vous êtes présenté face à nos concitoyens puisque vous étiez dans une majorité qui a fusionné avec une autre. Donc, il faut aussi pouvoir assumer. Relisez le programme. Cela vous évitera à des moments donnés de faire des interventions en oubliant que vous étiez bien inscrit dans tout ce que l'on propose aujourd'hui. Nous, nous ne sortons pas de notre programme, un programme collectif que nous avons négocié entre deux tours.

**M. DEBUS :**

D'accord mais le seul problème est qu'entre-temps, rien ne se passe, et les autres agissent également. Donc, bloquer pour bloquer ... Pourquoi pas ? C'était votre choix. Ce n'était pas forcément, pour moi en tout cas, et après coup également, le meilleur des choix.

**Le Maire :**

Je vais vous dire une autre chose puisque vous avez l'air d'être un grand financier. Vous verrez que nos collègues des communes situées en haut et qui sont en train de faire un certain nombre de choses ... Lorsqu'on mettra notre nez sur le montage financier, on sera peut-être étonné. Alors, laissons faire les choses. Regardons. Ce n'est pas encore fini. Il va se passer encore beaucoup de choses dans les années à venir.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :  
M. DEBUS.**

**53%/ MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR ALLAOUCHICHE EN VUE DES  
20<sup>EMES</sup> RENCONTRES NATIONALES DE L'ECONOMIE TERRITORIALE A VICHY**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**54%/ AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC EDF ET SCHNEIDER  
ELECTRIC DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION SEINE AVAL  
VEHICULES ELECTRIQUES**

**Le Maire** donne la parole à **M. LOBJEOIS :**

Monsieur le Maire, chers collègues, dans le projet SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques), il était prévu l'achat de bornes par la commune. Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil municipal avait donné l'autorisation au Maire de solliciter l'aide financière du Département. Or, le projet s'est heurté à des difficultés liées aux règles de la commande publique.

La présente délibération a pour objet la première convention qui sera passée entre EDF, SCHNEIDER ELECTRIC et la Ville.

L'implantation des bornes sera faite par la commune mais ne sera en fait plus payée par elle. La commune prendra uniquement à sa charge le coût du raccordement ERDF, les abonnements et les consommations électriques.

RENAULT a par ailleurs proposé aux villes participantes d'être associées à l'expérimentation en tant qu'utilisatrices d'un véhicule, par la mise à disposition d'un Kangoo électrique. Cela supposera l'implantation d'une borne de recharge complémentaire, vraisemblablement au Centre Technique Municipal. Cela fera l'objet de deux autres conventions qui seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation Seine Aval Véhicules Electriques entre EDF, SCHNEIDER ELECTRIC et la Ville de Poissy.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Madame SKAJENNIKOFF quitte la salle.**

**Madame XOLIN quitte la salle. Prouration est donnée à M. RAYNAL.**

**55%/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRECAIRE POUR L'INSTALLATION DE BATIMENTS PROVISOIRES AU 20, RUE JEAN-CLAUDE MARY - « MAISON DES PARENTS »**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Heureusement que Monsieur REYNOUARD reste pour travailler avec nous car, dans le dossier du Contrat Régional, il y a la rénovation de la maison du 20, rue Jean-Claude Mary. Donc, je compte sur lui pour continuer à surveiller ce dossier de près. En attendant que ce contrat soit signé, il est grandement urgent de commencer à faire vivre cette Maison des Parents et, pour ce faire, nous demandons au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour un bâtiment modulaire précaire qui aura deux salles de réunion et trois bureaux.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

J'avais indiqué effectivement que je n'étais pas d'accord avec cette création de service. En plus, on y ajoute quelque chose (je ne vais pas dire dans la précipitation mais presque). Les bâtiments modulaires temporaires (18 mois) pour 105.000 euros T.T.C. ... Cela aurait été peut-être une source d'économies.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL :**

On a déjà eu des débats sur le sujet ici. Puisque vous êtes à la recherche d'économies ... Je comprends qu'il y a l'affichage, la précipitation, l'accélération politique de créer une chose sur laquelle vous vous êtes engagés. Comme le Contrat Régional ne vient pas tout de suite et que vous ne voulez pas attendre ... Résultat: on engage des dépenses non négligeables supplémentaires. C'est dommage. On ne peut pas voter. On ne peut voter que contre.

## **Le Maire :**

Une petite constatation. Une personne a été recrutée. Depuis que cette personne est là (depuis très peu de mois), elle a déjà reçu plus d'une quarantaine ou d'une cinquantaine de familles qui ont besoin d'être soutenues et accompagnées. Elles sont très contentes du service proposé. Je vais même vous dire que ce ne sont pas des situations sociales (puisqu'on en parlait). Ce sont des gens de tous milieux, bien contents d'être accompagnés eu égard à la difficulté qu'ils peuvent rencontrer avec un grand adolescent ... Il n'est pas forcément de notre rôle de s'en occuper totalement. Nous pouvons les orienter vers des spécialistes lorsque c'est nécessaire. Mais, en tout les cas, l'existence de cette structure leur donne un lieu d'ancrage. Moi, je continue à penser que d'avoir un vrai projet enfance qui n'existait pas depuis des années dans une ville passe aussi par le soutien à la parentalité.

## **Le Maire donne la parole à Mme METZGER :**

Je trouve tout à fait politicien de dire que c'est un effet d'annonce. Il y a une demande extrêmement forte de la part des parents et plus particulièrement (contrairement à ce que l'on peut penser) de parents du centre ville, débordés par leur quotidien et qui ont besoin tout simplement parfois de se rencontrer et de comprendre qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation. Madame MENEUX, la directrice qui a été embauchée le 15 mars (c'est donc très récent), a effectivement rencontré des familles. Elle a aussi rencontré les maisons de quartiers qui font un certain nombre de choses. Mais elles disent être très contentes de voir arriver une structure avec une professionnelle qui a des compétences qu'elles n'ont pas. Cela permettra de pouvoir justement revenir dans cette Maison des Parents. Tous les parents de tous les quartiers pourront s'y rencontrer et verront qu'ils ont souvent les mêmes interrogations. Par ailleurs, Madame MENEUX, la directrice, n'est pas là que pour ouvrir et fermer les portes. C'est une professionnelle de la médiation familiale. C'est une professionnelle de tout un tas de choses. Un jour, elle viendra vous faire un cours (si vous le voulez) sur ce qu'est la Maison des Parents idéale. Si nous attendons le Contrat Régional et l'appel d'offres, et etc ... etc ..., il faudra à peu près un an et si l'on est pessimiste 18 mois avant de démarrer cette Maison des Parents. Autant dire effectivement que l'on ne la démarrera que sur notre deuxième mandat. Or, nous sommes pressés de la démarrer sur ce premier mandat car il y a une vraie demande.

## **Le Maire :**

Vous pouvez parler de stratégie politique. Moi, j'assume. Je fais de la politique. Cela ne me gêne absolument pas. Je fais quand même ici dans cette enceinte de la politique avec un grand P, c'est-à-dire au sens platonicien du terme - la politique de la ville. Dans la politique de la ville, lorsque je constate qu'il y a des besoins et des demandes ... Evidemment, d'aucuns diront que je dilapide les finances publiques. Moi, à mon niveau, non puisque ces finances sont maîtrisées. Je propose à la population des services qui répondent à ses attentes. C'est pour cela que nous avons été élus, au-delà de la création de plein d'autres choses, du développement économique, de la construction de nouveaux logements, de pleins de choses. Puisque nous parlions de projets, nous faisons un vrai travail avec les bailleurs sociaux de Beaugard pour voir de quelle manière, dans notre plan habitat, nous allons réhabiliter, remettre aux normes, voire même détruire. Nous sommes dans un vrai travail collectif avec plein de gens. Donc, je crois que nous bossons. Mais le mot politique, Monsieur RAYNAL, ne me fait pas peur. Je l'assume. Voilà.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**56°/ EFFONDREMENT DES CLOTURES DE 2 PROPRIETES DE LA VILLE SISES 21, BOULEVARD ROBESPIERRE ET 3, RUE DU TEMPLE - AUTORISATION DE DEPOSER 2 DOSSIERS DE DECLARATION PREALABLE**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**57°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR DIVERS TRAVAUX DANS LES GROUPES SCOLAIRES**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Madame SKAJENNIKOFF revient dans la salle.**

**58°/ ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SIS 19 BIS, BOULEVARD ROBESPIERRE, A POISSY**

**Le Maire :**

Je vous rappelle que nos prédécesseurs l'ont fait mais nous continuons à acheter tous les appartements. Après l'achat de cet appartement, il en restera encore un dernier que l'on espère acquérir et l'immeuble appartiendra à la municipalité.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**59°/ CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION DE LA Z.A.C. DITE DE LA COUDRAIE**

**Le Maire donne la parole à M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ce soir de lancer la procédure de création de la Z.A.C.

La première étape est celle de la concertation. Il faut délibérer sur les objectifs de cette future Z.A.C. et sur les modalités de concertation.

La Z.A.C. va nous permettre de réaliser le projet tel qu'il a été présenté par le Maire (comme cela a été dit tout à l'heure) au comité d'engagement.

Il y a une petite particularité pour cette Z.A.C. Je vous rappelle que la Coudraie est inscrite dans le périmètre juridique de l'O.I.N. Seine Aval. Cela veut dire que, si la Ville, à l'issue de la concertation, prend l'initiative de création de Z.A.C., c'est le Préfet qui la créera formellement.

Je passe sur les objectifs qui ont déjà été développés ici.

En ce qui concerne les modalités de concertation, nous souhaitons innover en allant au devant des Pisciacais. On a constaté que peu de gens, hélas, se sont déplacés sur le balcon de l'hôtel de ville pour consulter les panneaux lors des précédentes concertations. Il est donc proposé de mettre à disposition du public une exposition itinérante sur les marchés et lors de certaines manifestations avec, bien entendu, comme d'habitude, un registre de concertation. Cette action sera complétée d'une façon plus classique par l'édition d'une plaquette explicative, d'une rubrique sur le site Internet de la Ville et des articles dans le Pisciacais et la presse locale.

Je vous propose donc ce soir d'adopter ces objectifs et ces modalités de concertation pour la prochaine et future Z.A.C. de la Coudraie.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Le fait d'aller au devant du public avec cette exposition itinérante est pour moi une très bonne chose. Il est vrai que l'hôtel de ville, avec le balcon intermédiaire ... Clairement, ce n'était pas visible. En terme de présentation, franchement, ce n'est pas à faire ni à refaire. Donc, je tiens à souligner qu'il est très bien d'avoir engagé cette action-là sur l'aspect communication et donc le déplacement auprès ... Il y a les marchés. Pourquoi pas ? Mais il faut peut-être essayer de voir directement au sein des quartiers, de créer une animation spécifique, peut-être pas uniquement sur thème-là mais sur d'autres thèmes adjacents et complémentaires.

**Le Maire** :

C'est vrai. On pourrait rêver. On va bientôt inaugurer un local pour la gestion urbaine de proximité. Je pense qu'on le mettra aussi à l'intérieur. Si les Pisciacais pouvaient faire l'effort de monter à la Coudraie pour voir un peu la transformation et rencontrer les personnes de ce quartier ... Ce serait quand même une richesse en terme d'échange. Je suis peut-être un peu utopiste mais on va peut-être y arriver.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre :**  
**Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN**  
**M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**60% PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS « VILLES ARIANE »**

**Le Maire** donne la parole à **Mme DRACOULI** :

La Ville des Mureaux assure pour 2011 la présidence des Villes Ariane et a proposé à la Ville de Poissy l'organisation conjointe d'événements dans ce cadre.

Il s'agit d'activités à destination du grand public de nature technique, scientifique et éducative. Nous avons pensé effectivement à la fête de la science et à la nuit des étoiles.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Là encore, juste une petite explication de vote. Le lien naturel de la Ville de Poissy avec Ariane n'est pas très évident. Que l'on fasse des choses pour développer la science ... Très bien. Mais, là, cela sent quand même un peu le copinage plus qu'autre chose. Donc, on va s'abstenir.

**Le Maire :**

Le Maire des Mureaux n'est pas socialiste. Il est Vert peut-être mais ...

**Mme DRACOULI :**

Mais je pense que participer cette année avec les villes Ariane à la nuit des étoiles ... Comme l'on n'est jamais sûr du temps, on va faire la nuit des étoiles et des fusées. Je pense qu'il est quand même très intéressant pour les Pisciacais de pouvoir le faire avec les Mureaux.

**Le Maire :**

Il faut quand même vous préciser que l'on avait prévu une nuit l'année dernière. Nous avons été dans l'obligation de faire deux nuits, tellement les demandes étaient nombreuses.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :  
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN  
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

#### **61% FIXATION DES REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF POUR LES PISCINES DE POISSY**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY :**

Merci, Monsieur le Maire.

La dernière délibération en matière de tarification des piscines est du 14 avril 2010. Il y a lieu de lui apporter des modifications :

- un créneau gratuit supplémentaire pour le personnel communal le jeudi de 16h30 à 19h00,
- création d'un tarif de location de bassin à la séance pour certains extérieurs,
- un créneau supplémentaire accordé aux seniors de plus de 60 ans le samedi à partir de 14h00 - ce créneau supplémentaire est une réponse que le Maire a souhaité apporter aux demandes de plusieurs aînés d'avoir la possibilité de se rendre à la piscine le samedi en plus des autres jours accordés.

**Le Maire** donne la parole à **Mme DELAROUZÉE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons cette délibération. Mais, lorsque vous avez modifié les statuts d'entrée à la piscine, il était noté que les plus de 60 ans bénéficiaient de la gratuité le lundi et le jeudi. Il n'apparaissait plus la gratuité du samedi comme auparavant. Je vous en avais fait la remarque. Suite à plusieurs réclamations des seniors, vous avez remis verbalement la gratuité du samedi. Cela veut dire qu'en cas d'accident, les personnes n'étaient pas sous la responsabilité de la mairie puisque nous repassons la délibération seulement aujourd'hui.

**Le Maire :**

C'est marrant. Vous êtes restée pendant des années dans cette salle. Savez-vous que l'on remet un ticket à quelqu'un qui vient gratuitement à la piscine de Poissy ? On est dans l'obligation de lui remettre un ticket. Le ticket en sa possession lui garantit le fonctionnement de notre assurance. Il est vrai que l'on a tardé à faire passer la délibération. On a tardé volontairement puisque cela permettait de faire voter tous les tarifs. Mais les personnes étaient vraiment assurées. Ne vous inquiétez pas. De toute façon, vous auriez pu être contente car, s'il y avait eu un accident, c'est moi qui serais allé en prison. Et l'ancienne décision était toujours valable.

**Mme DELAROUZÉE :**

Cela fait quand même un an. Donc, si je compte bien, vous réfléchissez pendant un an pour repasser, pour régulariser.

**Le Maire :**

N'avez-vous pas remarqué que je suis un lent intérieur ? Quand je commence, moi, je peux vous amener très loin.

-----

Monsieur DEBUS indique s'abstenir sur cette délibération. Il demande une précision.

-----

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

Sur le point relatif à la location du bassin à la séance, je voudrais savoir dans quel cadre cela peut s'appliquer exactement. Forcément, si le bassin est loué, la piscine sera fermée.

**Le Maire :**

Non. Il s'agit seulement d'une partie du bassin.

**M. DEBUS :**

C'est une partie du bassin ?

**Le Maire :**

C'est une partie. Tout le temps, on met des lignes d'eau.

**M. DEBUS :**

D'accord. OK. Alors, je vais voter pour.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **62°/ CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER RESERVES AUX ELEVES (CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES)**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER** :

Tout le monde sait que le S.T.I.F. est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires. Mais il peut, dans certains périmètres, déléguer cette responsabilité aux collectivités locales. Donc, dans ce cadre, je demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention de délégation avec le S.T.I.F. Cela concerne les bus jaunes. Ce sont 4 bus qui, matin et soir (2 à 11h30 - 2 à 13h30) emmènent depuis plus de 20 ans les élèves du quartier Saint-Exupéry à l'école Molière et à l'école La Fontaine. Tout à l'heure, j'entendais dire que nous n'étions pas très prévoyants. Je me suis dit que nous avons des exemples de non prévoyance car il aurait pu être prévu de construire une école dans ce quartier. Pour 320.000 euros par an (je crois), il y aurait longtemps que l'école serait construite et que les enfants connaîtraient de bien meilleures conditions tous les jours lorsqu'ils y arriveraient.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **63°/ TRANSFORMATION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE EN ECOLE PRIMAIRE (QUARTIER DE LA COUDRAIE)**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER** :

Cela va être très court. L'école maternelle Robert Fournier accueille déjà depuis plusieurs années maintenant à la fois l'école élémentaire et l'école maternelle. Dans le programme de rénovation conçu pour l'école élémentaire, il a été décidé, en accord avec l'Education Nationale, que cette école deviendrait une école primaire dans laquelle il y aurait les enfants de niveau maternelle au premier étage et les classes de niveau élémentaire aux deuxième et troisième étages. Nous ne faisons en quelque sorte qu'entériner quelque chose qui existe. L'Education Nationale qui, actuellement, cherche des postes à tout prix sera très contente si nous votons cette délibération. En effet, il n'y aura plus qu'une directrice (un poste de direction). Il y aura une économie de poste car, actuellement, normalement, il devrait y avoir une directrice pour l'école maternelle et une directrice pour l'école élémentaire.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Ma question est toute simple. A la rentrée 2011 (puisque c'est à partir de ce moment-là que cela va être entériné - en tout cas ouvert), combien d'élèves fréquenteront potentiellement l'école ?

**Le Maire** :

Un millier.

Sincèrement, je m'attendais un peu à votre question. Je ne sais pas combien il y en aura. Peut-être 35 ou ... Le problème n'est pas là.

Il y a la transformation d'un quartier qui aura au fur et à mesure des années de nouveaux habitants qui vont normalement arriver. On peut souhaiter que ces nouveaux habitants arrivent avec des enfants.

Lorsque l'on sait les démarches administratives et le temps qu'il faut dans notre pays pour ouvrir des salles, pour rouvrir des classes, pour trouver des instituteurs, pour faire un certain nombre de choses ...

Par rapport aux personnes qui habitent dans ce quartier, je trouve qu'il est respectueux qu'elles puissent continuer à avoir une école. Un quartier qui n'a pas d'école est un quartier qui cherche aussi un peu son âme. Pour nous, le service public est important.

Par contre, j'ai la garantie de l'inspecteur d'académie quant au maintien des institutrices actuellement en poste. Nous nous sommes battus pour cela. Nous craignons le départ de l'une d'entre elles. Mais elle restera. Nous avons un soutien. Il est intéressant de voir que l'Etat peut à des moments donnés intelligemment comprendre la problématique et soutenir un peu nos demandes.

Evidemment, il n'y aura malheureusement pas encore assez d'enfants dans cette école à la rentrée 2011. Si des dérogations étaient demandées par les Pisciacais, je leur accorderais en priorité. Il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

**M. DEBUS :**

Derrière cette question-là, il y a aussi le nombre de classes présentes et ouvertes.

**Le Maire :**

Il y en aura 3, comme actuellement (2 classes de primaire et 1 classe de maternelle).

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL :**

Lorsque le quartier sera achevé, la population sera présente. Que fera-t-on ?

**Le Maire :**

D'abord, il sera possible d'avoir une quinzaine de classes. Et il y a la possibilité de créer une école maternelle ailleurs, en fonction du quartier et en fonction de l'avancement du secteur de Poncy.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.**

**Le Maire :**

Je voudrais donner une réponse à Monsieur DEBUS sur l'installation de l'informatique dans le bureau des élus de l'opposition. J'ai bien reçu votre demande et, avant de vous répondre, il y avait un certain nombre de travaux à faire.

Il y a des élus de l'opposition dans ce secteur et dans ces locaux depuis des années. Il n'y a jamais eu d'informatique. Il n'y a jamais rien eu. Cela a toujours été refusé.

Donc, moi, je vous l'ai accordée. Mais il y a deux difficultés. Nous sommes actuellement en train de les résoudre. Il y a un problème de câblage pour les lignes à haut débit à faire installer dans le local par une entreprise titulaire du marché (vous allez nous coûter cher, Monsieur DEBUS) et il y a la commande des outils informatiques nécessaires. La commande des outils informatiques n'est pas un problème. C'est aussi un marché. Mais le câblage et les lignes à haut débit sont importants.

**M. DEBUS :**

Je vais quand même me permettre de réagir. Si vraiment cela coûtait si cher ... Moi, je n'ai pas de problème. Je reprenais la carte magnétique que vous aviez fait décoder puisqu'il y a eu le changement de bureau des conseillers municipaux auquel j'avais accès et dans lequel il y avait effectivement un PC disponible pour l'ensemble des conseillers municipaux. Donc, je veux bien reprendre ... Si cela coûte vraiment si cher, je veux bien reprendre ma carte et que vous me redonniez effectivement l'accès au bureau en question. Je n'ai pas de souci là-dessus. C'est le premier point.

Deuxième point : le câblage. C'est super. Vous savez qu'il y a maintenant les technologies modernes (WI-FI). C'est formidable. Cela marche aussi très très bien et ne coûte effectivement pas si cher que cela.

**Le Maire :**

Je vais quand même vous répondre car cela fait deux fois ce soir que vous dites ... Il faut quand même savoir que l'on fait un choix lorsque l'on fait de la politique. On peut être dans la majorité ou dans la minorité. Vous avez fait le choix de quitter la majorité pour aller dans la minorité. Donc, vous vivez maintenant dans la minorité et vous partagez le local des élus de cette minorité. Cela me semble tout à fait logique et normal puisque cela figure dans les textes. Nous devons donner des locaux à la minorité afin qu'elle puisse se réunir. Nous, nous faisons un peu plus. Nous allons l'informatiser. Nous allons vous permettre d'avoir un certain nombre de choses.

N'applaudissez pas car je risque de me fâcher. Si je me fâche, je vais tout arrêter et vous n'aurez pas du tout Internet. Ce ne sera pas un problème. Ce sera un problème pour vous mais pas pour moi.

**M. DEBUS :**

Je dis que c'est très bien. C'est très bien.

-----

Monsieur le Maire propose d'applaudir très fort Monsieur REYNOUARD.

**Le Maire :**

Je pense que vous avez tous reçu des invitations pour le 12, jour où Monsieur REYNOUARD va nous offrir à boire. C'est très bien.

Bonne soirée, mes chers collègues.